

Chapitre 2

- *Entre 1996 et 2015, les exportations mondiales de produits visés par l'ATI ont plus que triplé pour atteindre 1 700 milliards de dollars EU, représentant 15 % des exportations mondiales totales de produits manufacturés, soit une part supérieure à celle des produits de l'industrie automobile, des textiles et vêtements, et des produits pharmaceutiques.*
- *Les importations mondiales de produits visés par l'ATI ont augmenté de 7 % par an, passant de 550 milliards de dollars EU en 1996 à 1 800 milliards de dollars EU en 2015, soit une croissance un peu plus rapide que celle des importations mondiales totales (+6 % par an).*
- *La part des économies en développement dans les exportations mondiales de produits visés par l'ATI est passée de 26 % en 1996 à 63 % en 2015, principalement grâce aux résultats des économies asiatiques. En 2015, sept des dix premiers exportateurs de produits visés par l'ATI étaient des économies asiatiques.*
- *La part des économies en développement dans les importations mondiales de produits visés par l'ATI est passée à 51 % en 2015. Cela tient en grande partie à la spécialisation des tâches et au recours aux chaînes de valeurs mondiales des TIC.*

Principales statistiques et tendances du commerce des produits visés par l'ATI

Ce chapitre donne un aperçu des droits de douane et des échanges dans le cadre de l'ATI pendant la période allant de 1996 à 2015. S'agissant des droits de douane, il met l'accent sur les profils tarifaires des membres qui ont accédé à l'ATI à partir de 2012, car il n'y a pas eu de changement dans la structure tarifaire des pays qui ont accédé à l'Accord avant 2012.¹ La grande majorité des participants à l'ATI ont maintenant achevé la période d'élimination progressive des droits et ont entièrement supprimé les droits d'importation et autres droits et impositions sur tous les produits visés.² Les tendances les plus récentes des droits de douane et du commerce des produits visés par l'ATI pour les Membres de l'OMC qui jouent un rôle actif dans le secteur mais qui n'ont pas accédé à l'Accord (ci-après dénommés « non participants ») sont aussi examinées dans ce chapitre.

L'analyse statistique présentée ici repose sur plusieurs hypothèses méthodologiques qui sont décrites dans l'appendice.

Étant donné l'importance du commerce des biens intermédiaires, ce chapitre présente aussi l'approche statistique du « commerce en valeur ajoutée » comme un outil d'analyse des transactions effectuées dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) dans les secteurs liés à l'ATI. Il décrit aussi brièvement les résultats des participants à l'ATI dans les CVM et leur degré d'intégration.

A. Profil tarifaire des nouveaux participants à l'ATI

À ce jour, 82 Membres de l'OMC ont accédé à l'ATI. La grande majorité d'entre eux ont déjà pleinement mis en œuvre leurs engagements concernant l'élimination des droits de douane sur tous les produits visés par l'ATI. Depuis le 15^{ème} anniversaire de l'Accord en 2012, sept Membres de l'OMC y ont accédé, à savoir l'Afghanistan, le Kazakhstan, le Qatar, la Fédération de Russie, le Monténégro, les Seychelles et le Tadjikistan.³ À l'exception du Qatar, ces pays ont accédé à l'ATI

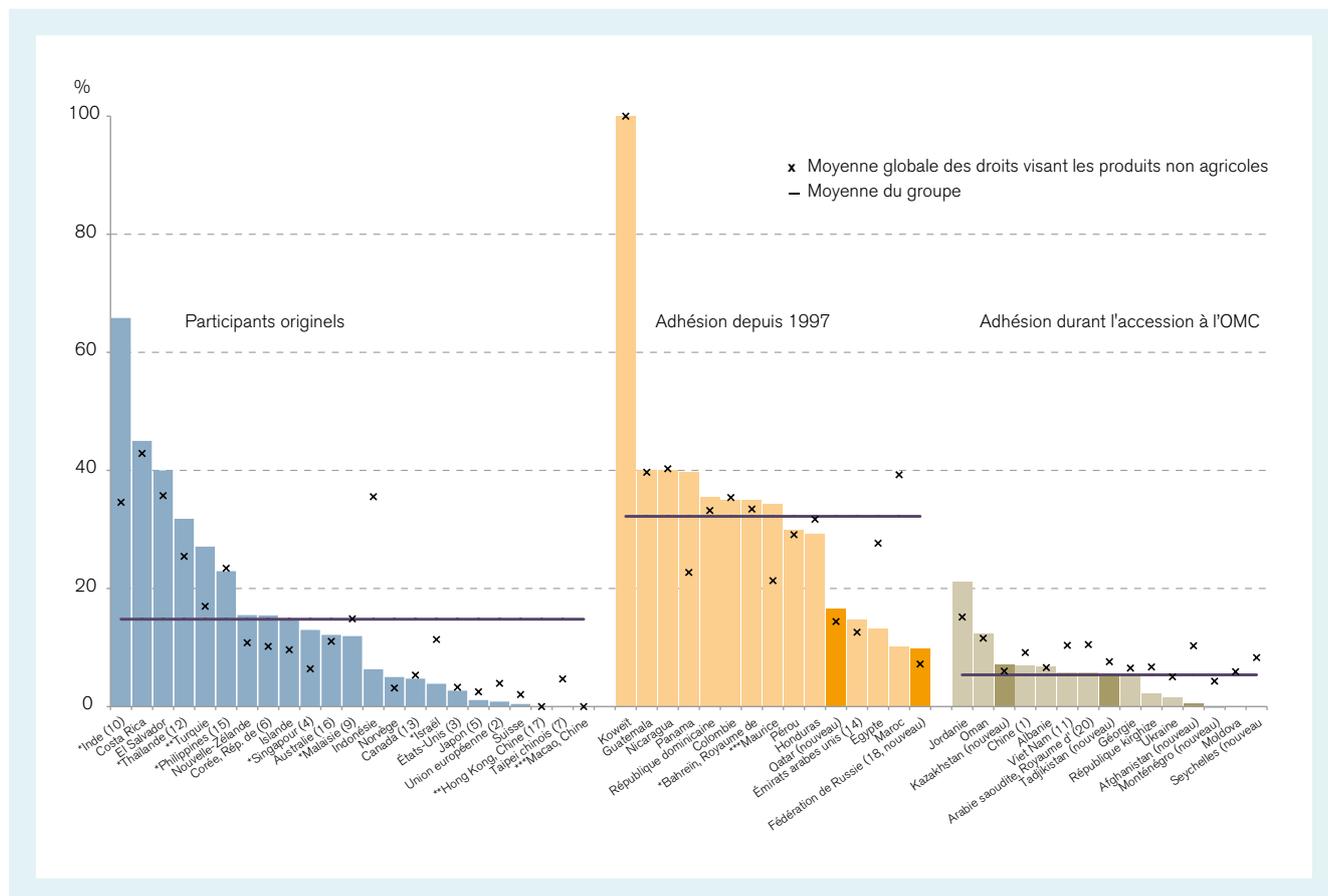
dans le cadre de leur processus d'accession à l'OMC et sont convenus de consolider et d'éliminer les droits de douane sur tous les produits visés par l'Accord. En général, les engagements tarifaires initiaux des Membres qui ont accédé à l'ATI dans le cadre de leur processus d'accession étaient plus libéraux que ceux des autres participants, et dans la plupart des cas, ces engagements ont été mis en œuvre au moment de l'accession. Dans d'autres cas, il a fallu plus de temps pour mener à bien les procédures internes ou le processus formel de modification de la liste de concessions OMC afin d'obtenir le statut de participant à part entière.⁴

La figure 2.1 indique la moyenne des droits consolidés initiaux sur les produits visés par l'ATI (point de départ de la réduction tarifaire) et la compare à la moyenne des droits consolidés sur les produits non agricoles pour toutes les trois catégories de participants à l'ATI (participants « originels » ayant accédé avant 1997 ; membres ayant accédé en 1997 ou après ; et membres ayant accédé dans le cadre de leur accession à l'OMC). Comme indiqué plus haut, les membres qui ont accédé à l'ATI dans le cadre de leur processus d'accession à l'OMC (en vert dans la figure) ont généralement pris des engagements de base plus libéraux que les autres participants.

Parmi les sept nouveaux participants, le Qatar est le seul qui est Membre de l'OMC depuis janvier 1996. Le Qatar est membre du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et applique le tarif extérieur commun (TEC) du CCG. Ses droits consolidés sur les produits visés par l'ATI au moment de l'accession étaient de 16,5% en moyenne, ce qui était le niveau le plus élevé parmi les participants récents. Les cinq autres membres du CCG participent aussi à l'ATI, ce qui explique pourquoi le TEC du CCG tient compte de leurs engagements respectifs au titre de l'Accord.

La Fédération de Russie, qui a accédé à l'OMC en août 2012, est convenue de participer à l'ATI au cours des négociations en vue de son accession. Toutefois, le processus de modification et d'approbation de sa liste

Figure 2.1: Moyenne globale des droits consolidés sur les produits non agricoles et moyenne des droits consolidés initiaux sur les produits visés par l'ATI



Source : Base de données intégrée (BDI) et base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC).

Note : Un ou plusieurs astérisque(s) devant le nom d'un pays indique que la portée des consolidations est inférieure à 85% pour les produits non agricoles :

*** <35% ; ** 35%-60% ; * 60%-85%.

Dans chaque groupe, la couleur plus foncée désigne les participants récents (nouveaux participants). Le rang parmi les 20 premiers importateurs en 2015 est indiqué entre parenthèses.

Les «nouveaux» participants sont ceux qui ont accédé à l'Accord depuis 2012.

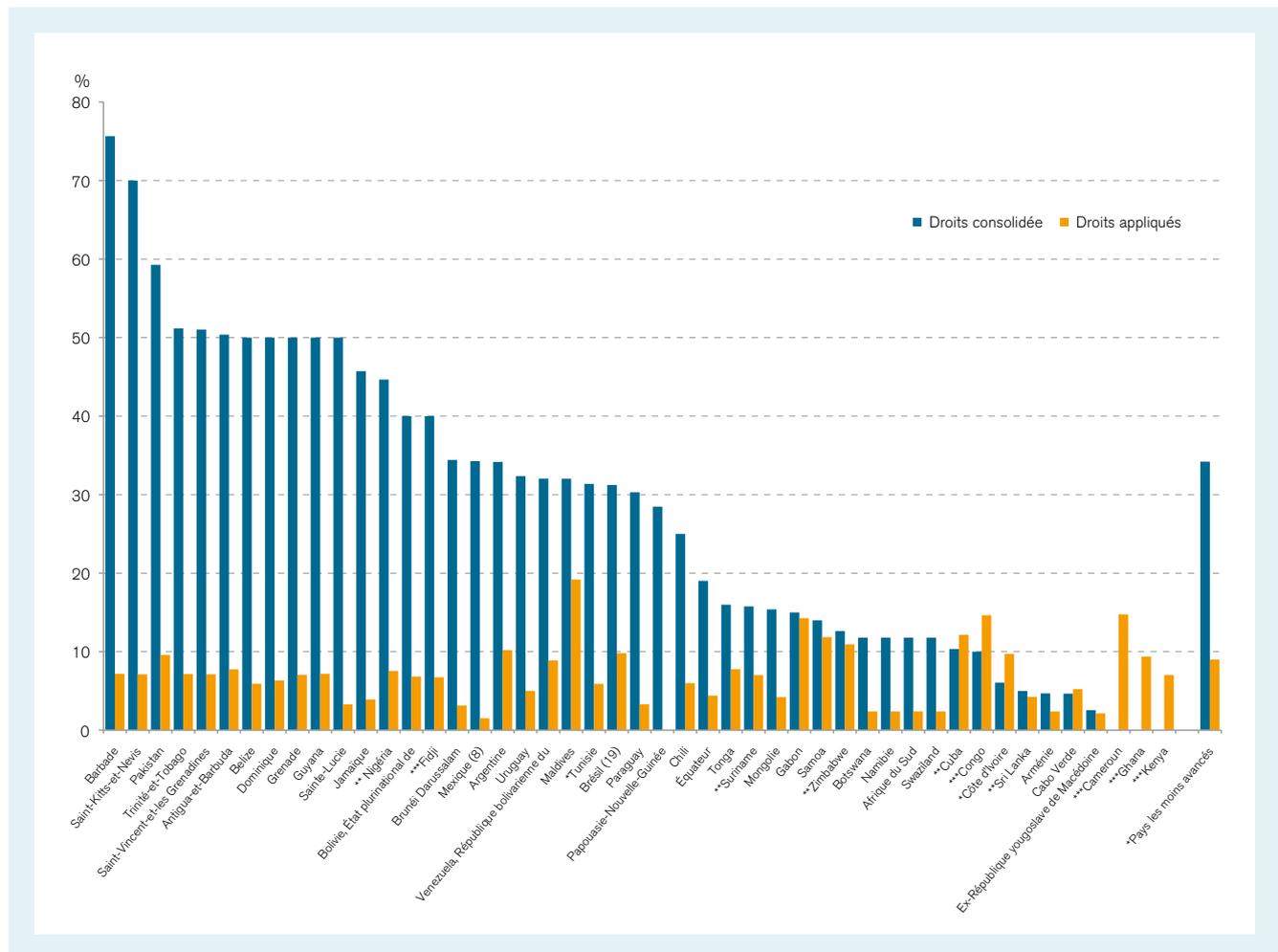
annexée à l'ATI a pris du temps et elle n'est devenue un participant à part entière qu'en septembre 2013. Elle est membre de l'Union douanière eurasiatique, à laquelle le Kazakhstan appartient également. Le Kazakhstan a accédé à l'OMC et à l'ATI en 2015 et a mis en œuvre ses engagements au titre de l'ATI dès son accession. Au moment de leur accession, les droits de base de la Fédération de Russie et du Kazakhstan sur les produits visés par l'ATI étaient inférieurs à 10%.

L'Afghanistan, le Monténégro et les Seychelles sont les trois nouveaux participants à l'ATI. Leurs droits consolidés sur les produits visés par l'Accord sont les plus bas, à moins de 1%. Les Seychelles ont accordé un traitement en franchise de droits à tous ces produits pendant l'année de leur accession.

B. Profil tarifaire des non participants à l'ATI

Les droits de douane appliqués par les non-participants sur les produits visés par l'ATI restent généralement élevés. Le niveau de leurs concessions tarifaires sur ces produits n'a pas beaucoup changé. Cela est vrai à la fois pour le niveau des droits consolidés et pour la portée des consolidations (pourcentage de lignes tarifaires inscrites dans la liste avec un droit consolidé). La différence entre les droits appliqués et les droits consolidés sur les produits visés par l'ATI pour les non-participants est indiquée dans la figure 2.2. Comme on peut le voir, la situation varie considérablement parmi les non-participants, la majorité ayant des droits consolidés beaucoup plus élevés que leurs taux appliqués.

■ **Figure 2.2: Droits consolidés et droits appliqués les plus récents des non participants à l'ATI**



Source : OMC, bases de données BDI et LTC.

Note : Un ou plusieurs astérisque(s) devant le nom d'un pays indique que la portée des consolidations est inférieure à 90% pour les produits visés par l'ATI.

*** < 10% ; ** 10%-50% ; * 50%-90%.

Le Mexique et le Brésil sont les seuls non participants qui figurent parmi les 30 premiers importateurs de produits visés par l'ATI, ils se classaient respectivement au 8^e et au 19^e rangs en 2015 (voir le tableau 2.1 de l'annexe).

Les droits de douane appliqués par les non-participants sur les produits visés par l'ATI restent généralement élevés.

Ces deux membres ont consolidé tous les droits sur les produits visés par l'ATI mais le niveau de leurs droits consolidés reste élevé par rapport à leurs droits appliqués. Par conséquent, l'«excédent de consolidation», c'est-à-dire l'écart entre les droits effectivement appliqués par un membre et les taux consolidés maximaux inscrits dans sa liste de concessions OMC, reste élevé.

Par exemple, en 2016, le droit NPF appliqué par le Mexique sur les produits visés par l'ATI est resté à 1,5%, soit pratiquement le même niveau qu'en 2010, de sorte que l'excédent de consolidation reste d'environ 33%. De même, le droit NPF moyen appliqué par le Brésil en 2016 était de 10%, soit une baisse de plus de 1 point de pourcentage par rapport à 2010, de sorte que l'excédent de consolidation était de 21%. La figure 2.2 montre aussi qu'un excédent de consolidation élevé caractérise la plupart des non participants.

Parmi les non-participants, l'ex-République yougoslave de Macédoine est le membre qui a une portée de consolidations totale et le droit consolidé le plus faible (3%) pour les produits visés par l'ATI. Concernant les droits appliqués, la Papouasie-Nouvelle-Guinée admet en franchise de droits les importations de produits visés par l'ATI ; toutefois, ses droits consolidés correspondants sur ces produits atteignent 28%. De son côté, Djibouti, qui est un pays moins avancé (PMA) est, de tous les non-participants, celui qui applique le droit le plus élevé, soit 21 % en 2014, suivi par les Maldives, qui ne sont plus un PMA depuis 2011 et dont le droit appliqué le plus récent était de 19%.

Pour ce qui est de la portée des consolidations pour les produits visés par l'ATI, dix non participants – dont sept (Burundi, Gambie, Mozambique, Myanmar, Tanzanie, Tchad et Togo) sont des PMA et trois (Cameroun, Ghana et Kenya) n'en sont pas – n'ont consolidé aucun droit, ce qui signifie qu'ils n'ont inscrit aucun engagement concernant les lignes tarifaires visées par l'ATI.

Plus généralement, la portée moyenne des consolidations pour les non-participants qui ne sont pas des PMA est de 80%, avec un droit consolidé moyen de 30%, tandis que la moyenne des taux appliqués reste de l'ordre de 7%, soit à peu près le même niveau qu'il y a cinq ans.

Tableau 2.1: Distribution de fréquences des droits NPF appliqués moyens les plus récents sur les produits visés par l'ATI pour les non-participants

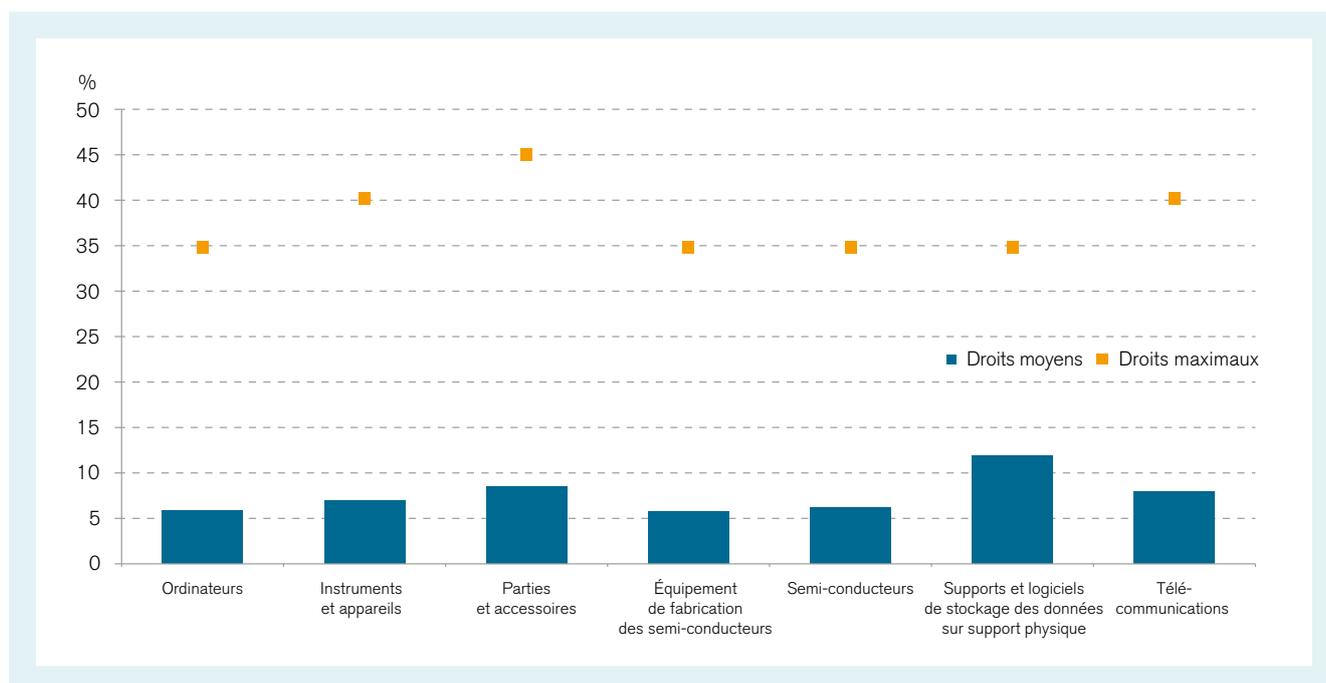
| Fourchette des droits NPF appliqués sur les produits visés par l'ATI | Nombre de non participants, y compris les PMA |
|--|---|
| Franchise de droits | 1 |
| Passible de droits – inférieur ou égal à 5% | 19 |
| 5%-10% | 45 |
| 10%-15% | 14 |
| Plus de 15% | 3 |

Source : BDI de l'OMC.

Le tableau 2.1 indique la distribution des droits NPF appliqués moyens les plus récents pour tous les non-participants, y compris les PMA. Un seul membre n'applique pas de droit sur les importations de produits visés par l'ATI et un quart des membres appliquent des droits relativement faibles (5% ou moins), mais 17 membres imposent des droits assez élevés, de plus de 10%. La grande majorité des non participants appliquent des droits allant de 5 à 10%.

La figure 2.3 donne un aperçu des droits appliqués moyens et maximaux des non participants sur les

Figure 2.3: Droits moyens et maximaux appliqués par les non-participants sur les produits visés par l'ATI, par catégorie de produits



Source : BDI de l'OMC.

Entre 1996 et 2015, les exportations mondiales de produits visés par l'ATI ont augmenté, passant de 549 milliards de dollars EU en 1996 à 1 653 milliards de dollars EU en 2015.

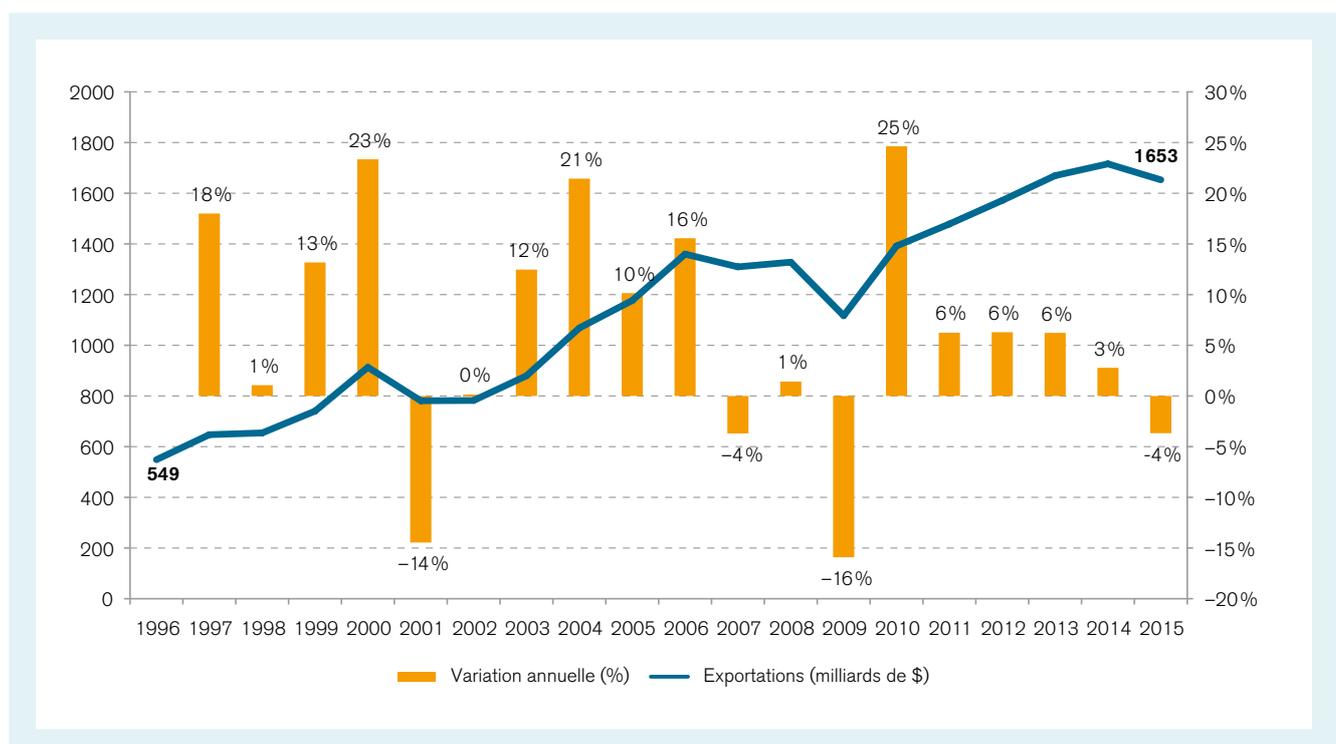
différentes catégories de produits visées par l'ATI.⁵ La catégorie de produits passible du droit le plus élevé, soit 12 %, est celle des « supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel ». Mais, dans certains cas, les droits appliqués au niveau du produit ou de la ligne tarifaire peuvent atteindre 45 %. C'est le cas dans la catégorie « parties et accessoires », dans laquelle certains non participants appliquent un droit pouvant atteindre 45 % sur les importations d'amplificateurs électriques d'audiofréquence (code 851840 du SH).

C. Flux commerciaux : les exportations de produits visés par l'ATI ont plus que triplé malgré la baisse des prix

Entre 1996 et 2015, les exportations mondiales de produits visés par l'ATI sont passées de 549 milliards de dollars EU en 1996 à 1 653 milliards de dollars EU en 2015 (voir la figure 2.4). Cela représente une augmentation annuelle moyenne de 6 % pendant cette période. La plus forte variation annuelle en pourcentage (+25 %) a été observée en 2010 – une sorte d'effet de base après la forte baisse (-16 %) enregistrée pendant la crise en 2009. De 2011 à 2013, le taux de croissance des exportations de produits visés par l'ATI a été assez constant, à 6 % par an, puis il est tombé à 3 % en 2014 et il a diminué de 4 % pendant la dernière année considérée, 2015.

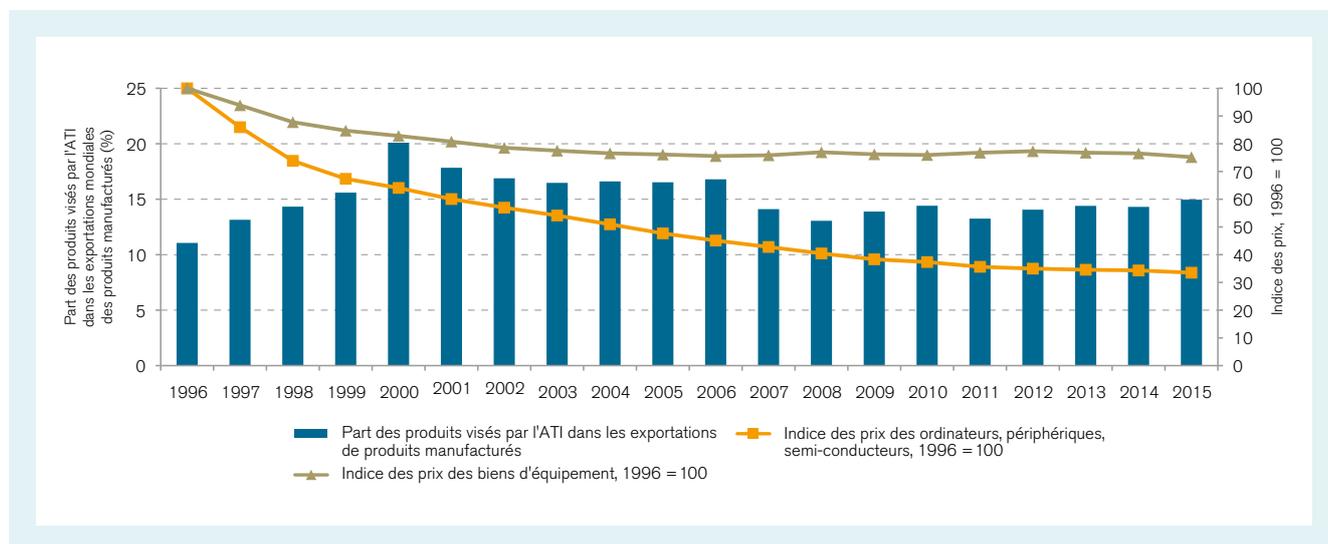
En 2015, les exportations mondiales de produits visés par l'ATI ont représenté jusqu'à 15 % des exportations totales de produits manufacturés, contre 11 % en 1996 (voir la figure 2.5).⁶ C'est plus que les parts respectives d'autres grandes catégories de produits en 2015, comme les produits de l'industrie automobile

■ **Figure 2.4 : Exportations mondiales de produits visés par l'ATI, 1996–2015 (milliards de \$EU et variation en %)**



Source: Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Figure 2.5: Part des produits visés par l'ATI dans les exportations mondiales de produits manufacturés et indice des prix des importations des États-Unis de biens d'équipement et d'ordinateurs, périphériques et semi conducteurs, 1996-2015 (part en %)



Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU, des estimations de l'OMC et le Bureau des statistiques du travail des États-Unis.

(12%), les textiles et les vêtements (7%) et les produits pharmaceutiques (5%). Toutefois, l'augmentation de la part des produits visés par l'ATI entre 1996 et 2015 n'a pas été uniforme ; si elle a été constante entre 1996 et l'année record de 2000 (augmentation de 20%), après 2000, leur part a eu tendance à stagner voire diminuer.

Ces parts sont restées remarquablement élevées, malgré la baisse considérable des prix de certaines des principales catégories de produits. Le Bureau des statistiques du travail des États-Unis a estimé qu'en 2015, les prix à l'importation de la catégorie des « ordinateurs, périphériques et semi-conducteurs » étaient inférieurs d'environ 66% à leur niveau de 1996, tandis que les

prix moyens à l'importation des biens d'équipement n'étaient inférieurs que d'environ 25% à leur niveau de 1996. Par conséquent, et du fait des importantes réductions de prix et d'une meilleure performance, les consommateurs et les producteurs qui importent des produits des TI comme intrants ont bénéficié d'une baisse sans précédent du prix de la puissance de calcul.

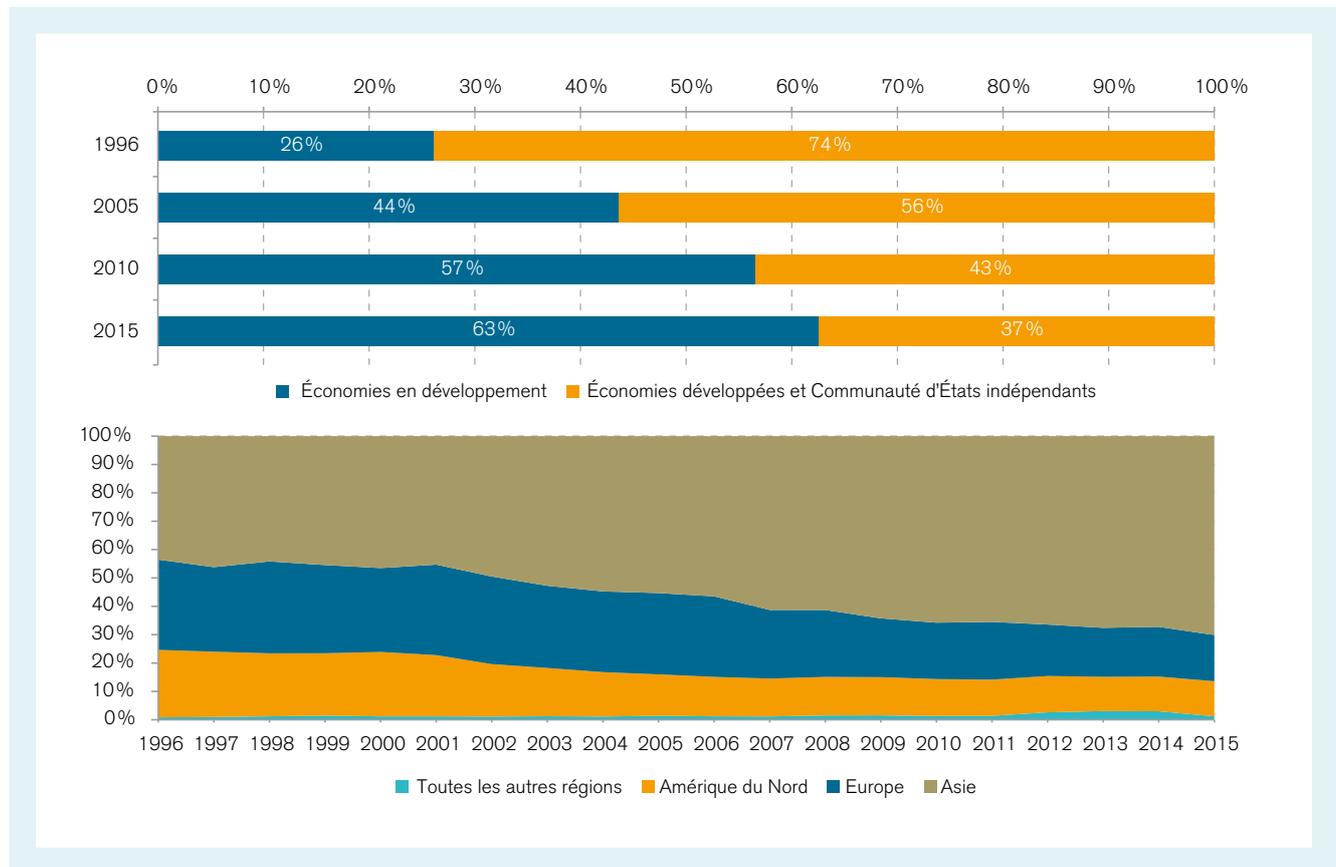
D. Principaux exportateurs de produits visés par l'ATI

La part des économies en développement dans les exportations mondiales de produits visés par l'ATI a plus que doublé au cours des 20 dernières années, passant de 26% en 1996 à 63% en 2015. C'est plus que leur part dans les exportations mondiales totales, qui est passée de 27% à 43% pendant la même période. La part de l'Asie a fortement augmenté pendant la période, passant de 44% des exportations mondiales de produits visés par l'ATI en 1996 à 70% en 2015 (voir la figure 2.6).

La figure 2.7 indique les principaux exportateurs de produits visés par l'ATI pour les années 1996 et 2015. Alors qu'en 1996, l'Union européenne (alors UE à 15, devenue UE à 28 en 2015) était encore le premier exportateur de ces produits – avec une part de marché de 31% – la situation avait radicalement changé en 2015. Cette année-là, la part des exportations de l'Union européenne était tombée à 16%, de sorte que l'UE se retrouvait à la deuxième place derrière la Chine, laquelle

En 2015, les exportations mondiales de produits visés par l'ATI ont représenté jusqu'à 15% des exportations totales de produits manufacturés, contre 11% en 1996.

Figure 2.6 : Exportations de produits visés par l'ATI par région économique et géographique (part en %)



Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

représentait un tiers des exportations mondiales de produits visés par l'ATI. La part des exportations des États-Unis (deuxième exportateur mondial en 1996) est tombée de 20% en 1996 à 9% en 2015. Si l'on considère l'Union européenne comme une entité unique, sept des dix premiers exportateurs en 2015 étaient des économies asiatiques, contre six en 1996.

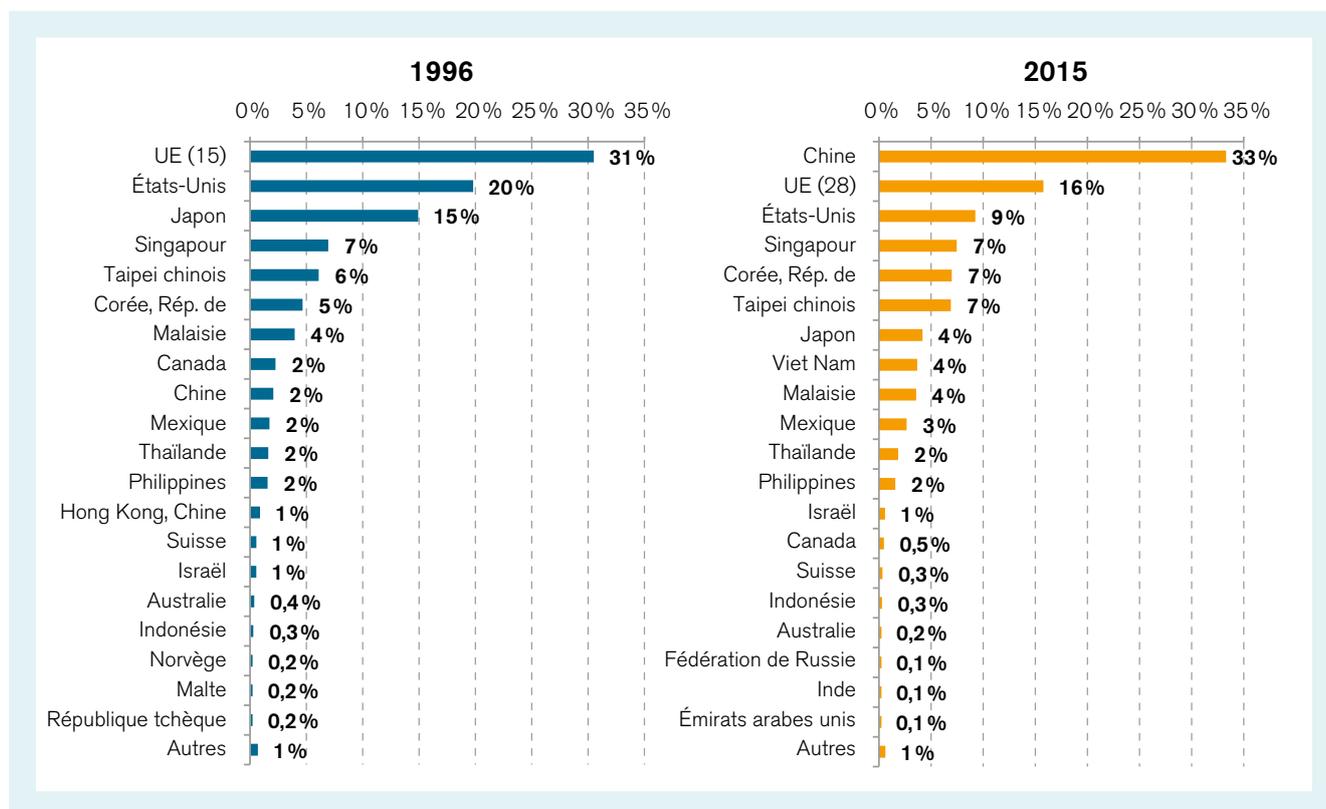
Dans l'Union européenne, les principaux exportateurs de produits visés par l'ATI en 1996 étaient le Royaume-Uni (avec une part de 6,5%), l'Allemagne (5,9%) et les Pays-Bas (4,1%). En 2015, l'Allemagne était en tête du classement européen avec une part de 4%, suivie par les Pays-Bas (3,3%) et la France (1,3%).

Sur les 30 principaux exportateurs de produits visés par l'ATI en 2015 (voir le tableau 2.2 de l'annexe), le Viet Nam était le plus dynamique, avec la plus forte augmentation annuelle moyenne des exportations de ces produits, de 50% entre 1996 et 2015. Partant d'un niveau très bas en 1996 (30 millions de dollars EU), les exportations vietnamiennes ont atteint une valeur

de 6 milliards de dollars EU en 2015, plaçant le pays en huitième position cette année-là. Il était suivi par le Bahreïn avec la deuxième plus forte augmentation annuelle moyenne (27% par an), puis par la Chine (23%).

La part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits visés par l'ATI a plus que doublé au cours des 20 dernières années, passant de 26% en 1996 à 63% en 2015.

■ **Figure 2.7: Principaux exportateurs de produits visés par l'ATI: parts des exportations mondiales de ces produits (part en %)**



Source: Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

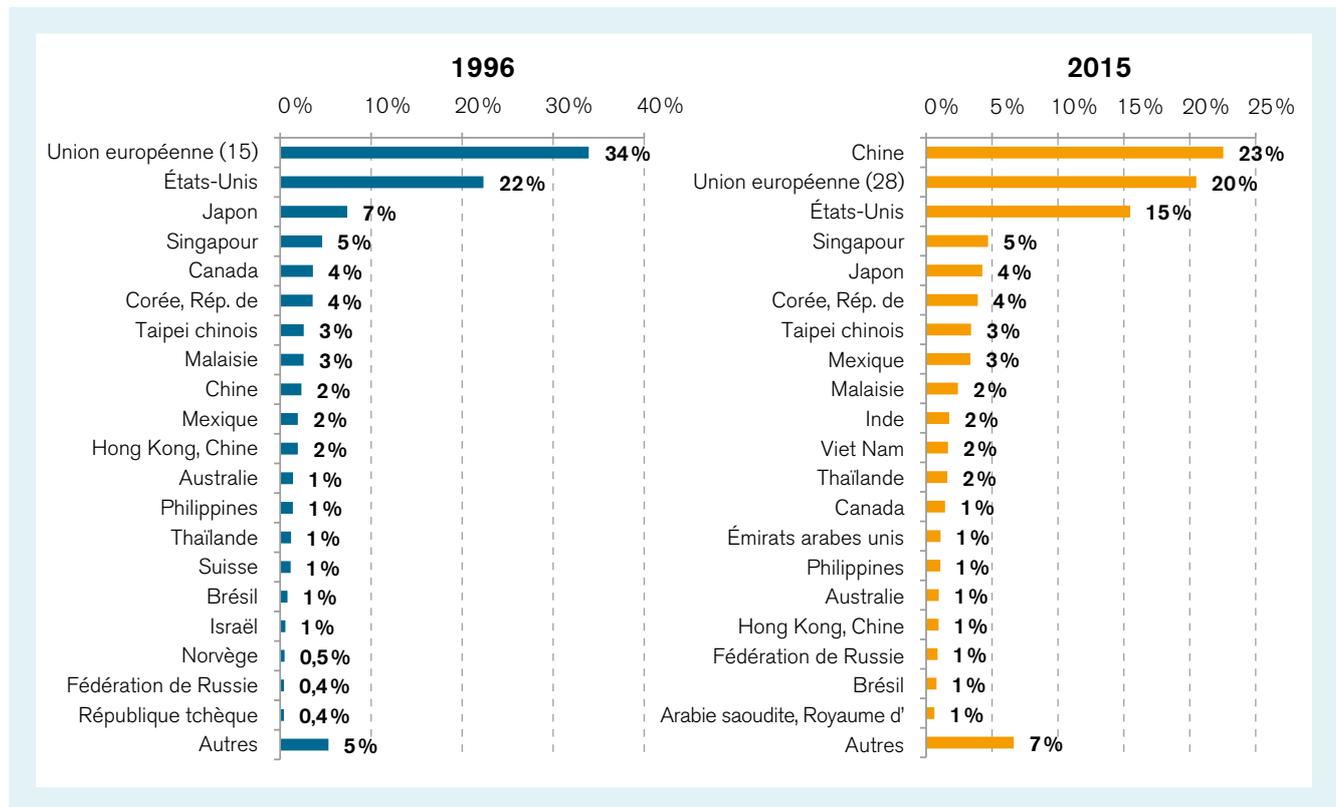
Les autres participants dont les exportations de produits visés par l'ATI ont fortement augmenté entre 1996 et 2015 sont les Émirats arabes unis (19% par an, principalement pour les réexportations) et la Fédération de Russie (17%).

Parmi les 30 principaux exportateurs de produits visés par l'ATI en 2015, le Viet Nam était le plus dynamique, avec la plus forte augmentation annuelle moyenne de 50% entre 1996 et 2015.

Parmi les pays en développement qui ne participent pas à l'ATI, le Mexique reste le principal exportateur, la valeur de ses exportations ayant atteint 43,9 milliards de dollars EU en 2015 (soit une croissance de 8% par an). La plupart des exportations mexicaines de produits visés par l'ATI sont actuellement destinées aux États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Concernant l'évolution de la part des participants à l'ATI dans les exportations mondiales de produits visés par l'Accord, entre 1996 et 2002, celle-ci a diminué de façon continue, passant de 95,6% en 1996 à 87,9% en 2002. En 2003, avec la participation à l'ATI de Bahreïn, de la Chine, de l'Égypte et du Maroc, elle a sensiblement augmenté pour atteindre un record de 97,5% en 2007. Dans les années suivantes, la part a légèrement stagné, malgré l'accession de nouveaux participants (comme le Monténégro en 2012, le Qatar, la Russie et le Tadjikistan en 2013, l'Afghanistan et les Seychelles en 2014, et le Kazakhstan en 2015). Il reste qu'avec une part de 97,1% en 2015, les participants à l'ATI représentent encore la quasi-totalité des exportations mondiales de produits visés par l'Accord.

Figure 2.8 : Principaux importateurs de produits visés par l'ATI : parts des importations mondiales de ces produits (part en %)



Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

E. Principaux importateurs de produits visés par l'ATI

Entre 1996 et 2015, les importations mondiales de produits visés par l'ATI sont passées de 550 milliards de dollars EU à 1 831 milliards de dollars EU, soit une augmentation annuelle moyenne de 7%. Pendant la même période, les importations totales mondiales ont augmenté de 6% par an. En général, les principaux importateurs de produits visés par l'ATI sont aussi les principaux exportateurs. La croissance enregistrée depuis 1996 peut être attribuée en grande partie à la plus forte demande des économies en développement, dont la part des importations mondiales de produits visés est passée de 24% en 1996 à 51% en 2015. Ceci s'explique en grande partie par la spécialisation des tâches et le recours aux chaînes d'approvisionnement mondiales pour la fabrication des produits, les économies en développement s'occupant souvent de l'étape d'assemblage final ou complémentaire des composants importés des économies développées.

Comme le montre la figure 2.8, en 2015, la Chine était le premier importateur de produits visés par l'ATI (avec une part de 22,5% des importations mondiales

de ces produits), suivie par l'Union européenne (28) (20,5%), les États-Unis (15,5%), Singapour (4,7%) et le Japon (4,3%). Concernant les taux de croissance, les plus fortes variations annuelles en pourcentage pendant toute la période ont été enregistrées pour le Viet Nam (+28% par an), l'Inde (+20% par an) et les Émirats arabes unis (+18% par an, principalement pour les réexportations). Les importations des économies développées ont continué de croître, mais beaucoup plus lentement que celles des économies en développement.

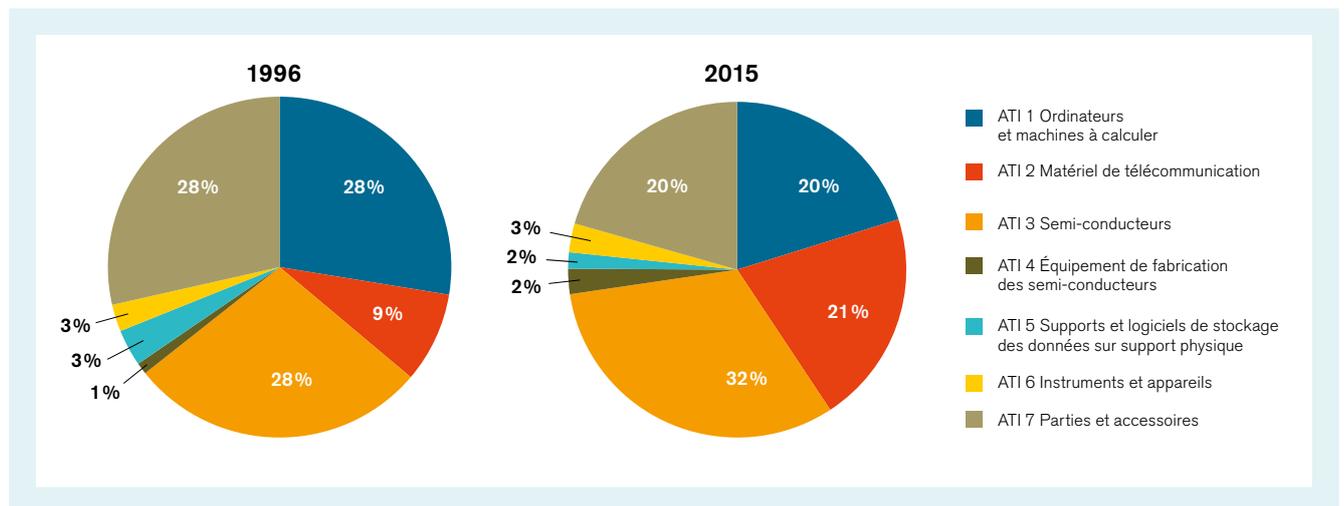
Parmi les pays non participants, le Mexique était le premier importateur de produits visés par l'ATI en valeur, suivi par le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Chili. Les importations de produits visés par l'ATI ont également augmenté dans les pays non participants, en particulier au Mexique (10% par an). En termes de groupements géographiques, ce sont les importations du Moyen-Orient (+12% par an) et de la Communauté d'États indépendants (+11% par an) qui ont le plus augmenté, tandis que celles de l'Europe (+4% par an) et de l'Amérique du Nord (+5% par an) ont enregistré la plus faible hausse (voir le tableau 2.1 de l'annexe pour une liste des 30 principaux importateurs de produits visés par l'ATI).

F. Commerce des produits visés par l'ATI, par catégorie de produits

Les figures 2.9 et 2.10 comparent l'évolution de la part des catégories de produits visés par l'ATI entre 1996 et 2015, dans les exportations et les importations. En 1996, les « semi-conducteurs » et les « ordinateurs et machines à calculer » représentaient la part la plus importante (28% chacune) des exportations mondiales de ces produits ; 20 ans plus tard, les « semi-conducteurs » avaient la part la plus importante (32%). Venait ensuite le « matériel de télécommunication », dont

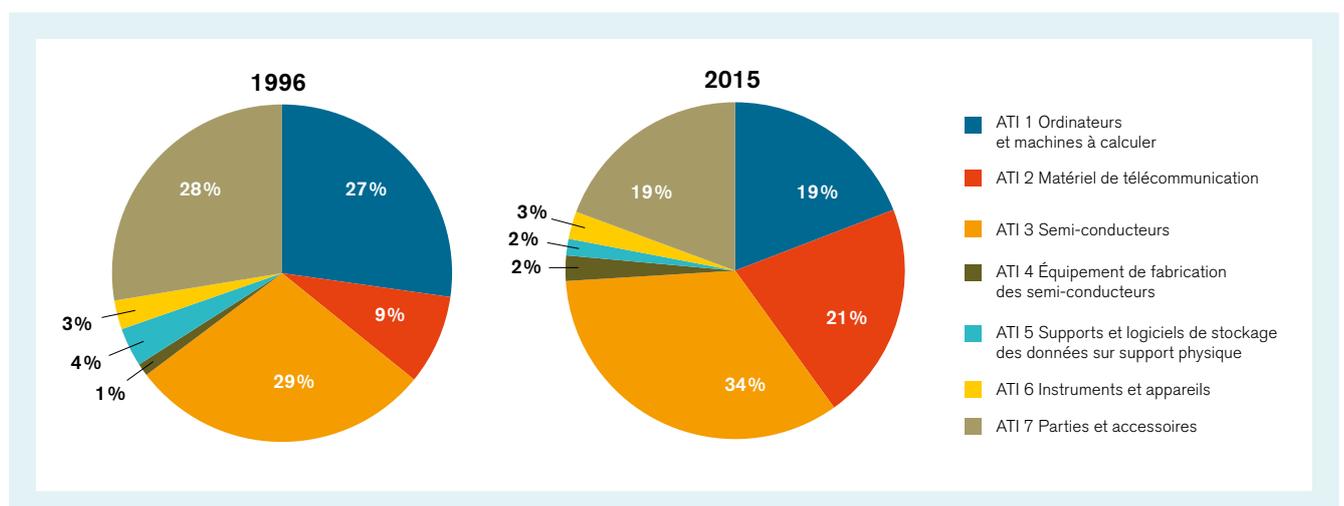
la part est passée de 9% en 1996 à 21% en 2015. Les « ordinateurs et machines à calculer » (20%) sont passés à la quatrième place en 2015, après les « parties et accessoires » (20%). C'est la part des exportations de « matériel de télécommunication », qui a le plus augmenté, avec une progression de 12 points de pourcentage, ce qui s'explique en grande partie par la popularité croissante des téléphones mobiles, notamment des smartphones. La part des « parties et accessoires » et des « ordinateurs et machines à calculer » dans les exportations mondiales est celle qui a le plus diminué (–8 et –7 points de pourcentage, respectivement).

■ **Figure 2.9: Exportations mondiales de produits visés par l'ATI, par catégorie de produits** (part en %)



Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

■ **Figure 2.10: Importations mondiales de produits visés par l'ATI, par catégorie de produits** (part en %)



Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Les importations ont connu une évolution analogue. La part du « matériel de télécommunication » a plus que doublé, passant de 9 % en 1996 à 21 % en 2015, et celle des « semi-conducteurs » a augmenté de 5 points de pourcentage. Les parts des « ordinateurs et machines à calculer », des « parties et accessoires » et des « supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel » ont toutes diminué, tandis que celle du « matériel de fabrication de semi-conducteurs » a légèrement augmenté (de 1 point de pourcentage).

Bien que les parts de marché de plusieurs catégories de produits aient diminué au cours des 20 dernières années en raison des avancées technologiques, les exportations et les importations de toutes les catégories de produits ont augmenté en valeur entre 1996 et 2015. Ce n'est qu'au cours des dix dernières années que les exportations de « supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel » ont diminué (-0,7 % par an), ce qui s'explique par la plus grande diffusion en ligne des données/des logiciels. Les plus fortes augmentations annuelles moyennes ont été enregistrées pour le « matériel de télécommunication » (11 % pour les exportations et 11,7 % pour les importations), suivi par le « matériel de fabrication de semi-conducteurs » (augmentation de 10,6 % des deux flux) (voir les tableaux 2.2 et 2.3).

Le tableau 2.3 de l'annexe indique les dix premiers exportateurs et importateurs de chaque catégorie de produits visés par l'ATI, en comparant 1996 et 2015. En

2015, la Chine était le principal exportateur de quatre des sept catégories de produits – à savoir les « ordinateurs et machines à calculer » (part de marché d'exportation de 46 %), le « matériel de télécommunication » (48 %), les « semi-conducteurs » (20 %) et les « parties et accessoires » (35 %). L'UE-28 était le principal exportateur d'« instruments et appareils » (part de marché de 24 %) et de « supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel » (42 %); le Japon était le principal exportateur de « matériel de fabrication de semi-conducteurs » (part de marché de 27 %).

C'est la Chine qui a enregistré les plus fortes augmentations des parts de marché d'exportation entre 1996 et 2015 pour le « matériel de télécommunication » (+44 points de pourcentage), les « ordinateurs et machines à calculer » (+43 points de pourcentage) et les « parties et accessoires » (+33 points de pourcentage). L'UE-28 a enregistré les plus fortes baisses de part de marché pour les exportations de « matériel de télécommunication » (-33 points de pourcentage), d'« instruments et appareils » (-22 points de pourcentage) et de « parties et accessoires » (-17 points de pourcentage). Le Taipei chinois a enregistré une augmentation de 18 points de pourcentage pour ses exportations d'« instruments et appareils » (atteignant une part de marché de 20 % en 2015), tandis que Singapour a enregistré un gain de 10 points de pourcentage pour ses exportations de « semi-conducteurs » (avec une part de marché de 16 % en 2015).

Tableau 2.2 : Exportations mondiales de produits visés par l'ATI, par catégorie de produits (milliards de \$ et parts en %)

| Catégorie de produits de l'ATI | Valeur (milliards de \$EU) | | | Variation annuelle moyenne (%) | | |
|--|----------------------------|--------|--------|--------------------------------|-----------|-----------|
| | 1996 | 2005 | 2015 | 1996-2015 | 1996-2005 | 2005-2015 |
| ATI 1 Ordinateurs et machines à calculer | 151 | 264 | 333 | 4,2 | 6,4 | 2,3 |
| ATI 2 Matériel de télécommunication | 47 | 180 | 340 | 11,0 | 16,1 | 6,5 |
| ATI 3 Semi-conducteurs | 154 | 322 | 528 | 6,7 | 8,5 | 5,1 |
| ATI 4 Matériel de fabrication de semi conducteurs | 6 | 17 | 40 | 10,6 | 12,2 | 9,1 |
| ATI 5 Supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel | 19 | 28 | 26 | 1,6 | 4,3 | -0,7 |
| ATI 6 Instruments et appareils | 14 | 27 | 46 | 6,4 | 7,3 | 5,6 |
| ATI 7 Parties et accessoires | 157 | 339 | 340 | 4,2 | 8,9 | 0,0 |
| Total | 548,5 | 1176,7 | 1652,8 | 6,0 | 8,8 | 3,5 |

Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau 2.3 : Importations mondiales de produits visés par l'ATI, par catégorie de produits
(milliards de \$ et part en %)

| Catégorie de produits de l'ATI | Valeur (milliards de \$EU) | | | Variation annuelle moyenne (%) | | |
|--|----------------------------|---------------|---------------|--------------------------------|------------|------------|
| | 1996 | 2005 | 2015 | 1996-2015 | 1996-2005 | 2005-2015 |
| ATI 1 Ordinateurs et machines à calculer | 150 | 284 | 350 | 4,6 | 7,3 | 2,1 |
| ATI 2 Matériel de télécommunication | 47 | 174 | 384 | 11,7 | 15,6 | 8,2 |
| ATI 3 Semi-conducteurs | 159 | 378 | 621 | 7,4 | 10,1 | 5,1 |
| ATI 4 Matériel de fabrication de semi conducteurs | 7 | 17 | 45 | 10,6 | 10,8 | 10,3 |
| ATI 5 Supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel | 20 | 28 | 29 | 1,9 | 3,4 | 0,5 |
| ATI 6 Instruments et appareils | 15 | 28 | 48 | 6,3 | 6,8 | 5,7 |
| ATI 7 Parties et accessoires | 152 | 343 | 354 | 4,6 | 9,5 | 0,3 |
| Total | 550,0 | 1251,4 | 1831,1 | 6,5 | 9,6 | 3,9 |

Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

L'Union européenne est restée le premier importateur de quatre des sept catégories de produits en 2015 – à savoir les « ordinateurs et machines à calculer » (part de 32 % du marché d'importation), le « matériel de télécommunication » (29 %), les « instruments et appareils » (30 %) et les « supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel » (30 %). Sa part des importations mondiales a cependant diminué depuis 1996, alors que les importations des économies en développement ont nettement augmenté pour toutes les catégories. La Chine était le premier importateur de « semi-conducteurs » (part de 42 % du marché d'importation), de « matériel de fabrication de semi-conducteurs » (24 %) et de « parties et accessoires » (27 %). Les plus grandes variations de la part de marché des exportations et importations ont été observées pour la Chine, avec la plus forte augmentation pour les « semi-conducteurs » (+39 points de pourcentage entre 1996 et 2015).

G. Commerce des produits visés par l'ATI, par sous-position du SH

Le type de produits visés par l'ATI faisant l'objet d'échanges a profondément changé et la tendance est à une plus grande concentration dans un plus petit nombre de catégories de produits, mesurée par le nombre de sous-positions du SH. Alors que les dix premières sous-positions du SH représentaient

65 % des exportations de produits visés en 1996, elles en représentaient 76 % en 2015.

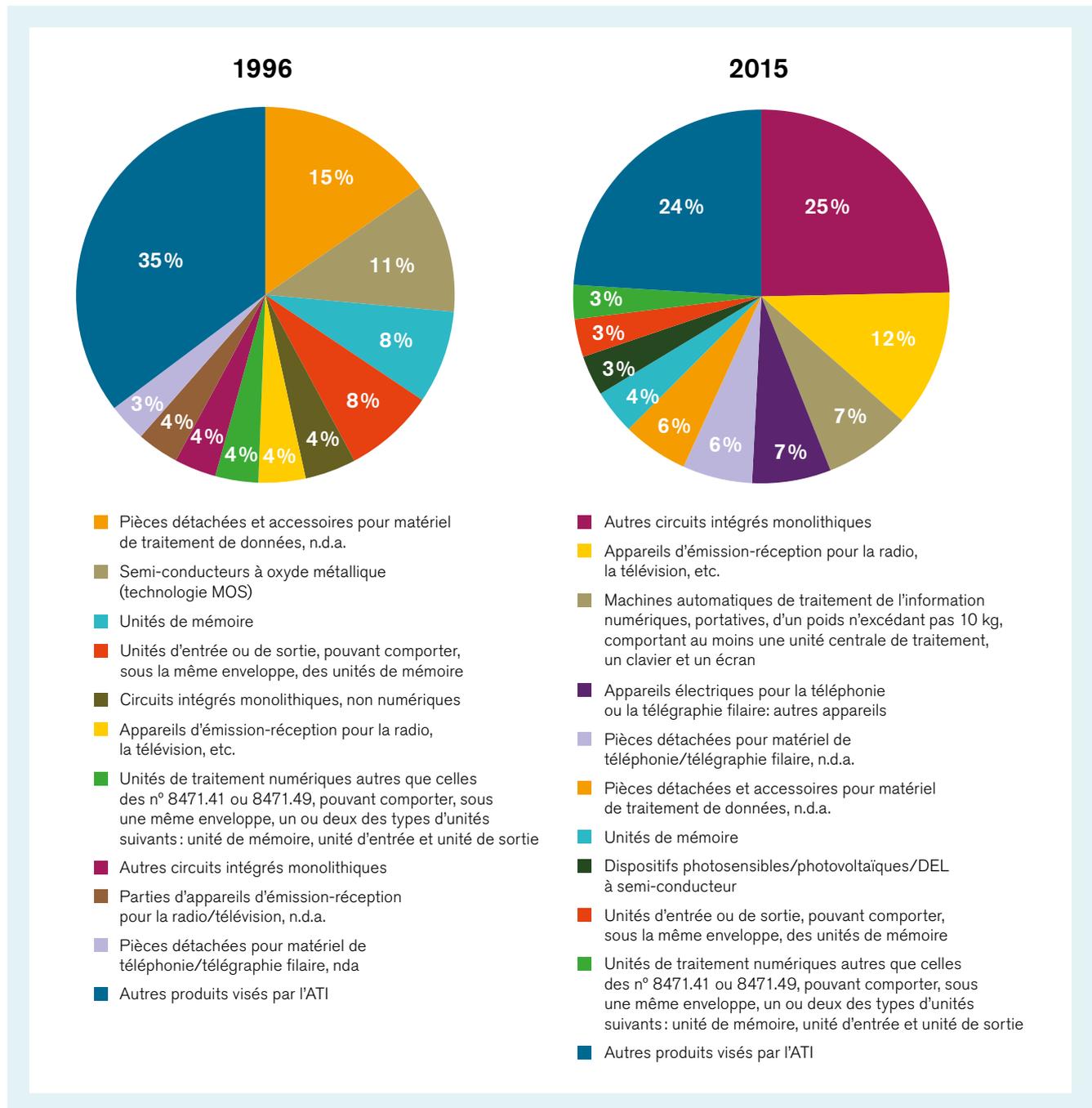
L'ordre et la composition des dix produits visés par l'ATI les plus exportés ont changé depuis 1996 (voir la figure 2.11). Sur les dix premières sous-positions du SH en 1996, sept figuraient encore parmi les dix premières en 2015, mais avec des parts de marché et/ou un classement très différents. Les nouveaux produits figurant parmi les dix premiers étaient les suivants :

- « Machines automatiques de traitement de l'information numériques, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran » ;
- « Appareils électriques pour la téléphonie, la télégraphie : autres appareils » ; et
- « Dispositifs à semi-conducteur photosensibles/ photovoltaïques/à diodes émettrices de lumière ».

Les produits ne figurant plus parmi les dix premiers étaient les suivants :

- « Semi-conducteurs à oxyde métallique (technologie MOS) » ;
- « Circuits intégrés monolithiques, sauf numériques » ; et
- « Pièces pour matériel de transmission/ réception de radio/télévision, n.d.a. ».⁷

■ **Figure 2.11: Exportations mondiales de produits visés par l'ATI: 10 premières sous positions du SH (part en %)**



Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Si, en 1996, les « pièces détachées et accessoires pour matériel de traitement de données, n.d.a. » représentaient la part la plus importante des exportations de TI (15%), ces produits sont tombés à la sixième place avec une part de seulement 6% en 2016 (-9 points de pourcentage). Le deuxième produit le plus exporté en 1996, les « semi-conducteurs à oxyde métallique (technologie MOS) », a complètement disparu de la liste des dix premiers, avec

une part de seulement 1% (contre 11% en 1996). La part des « unités de mémoire » (qui étaient troisièmes en 1996) dans les exportations de produits visés par l'ATI était beaucoup moins importante en 2016 (parmi les sept premiers en 2015; -4 points de pourcentage en part de marché). Les produits visés par l'ATI qui étaient les plus exportés en 2016 étaient les « autres circuits intégrés monolithiques » avec une part de 25% dans les

exportations de produits visés (contre 4 % en 1996), suivis par les « appareils de transmission et de réception pour la radio, la TV, etc. » (part de 12 %, contre 4 % avant) et les « machines automatiques de traitement de l'information numériques, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran » (part de 7 %, contre 2 % avant).

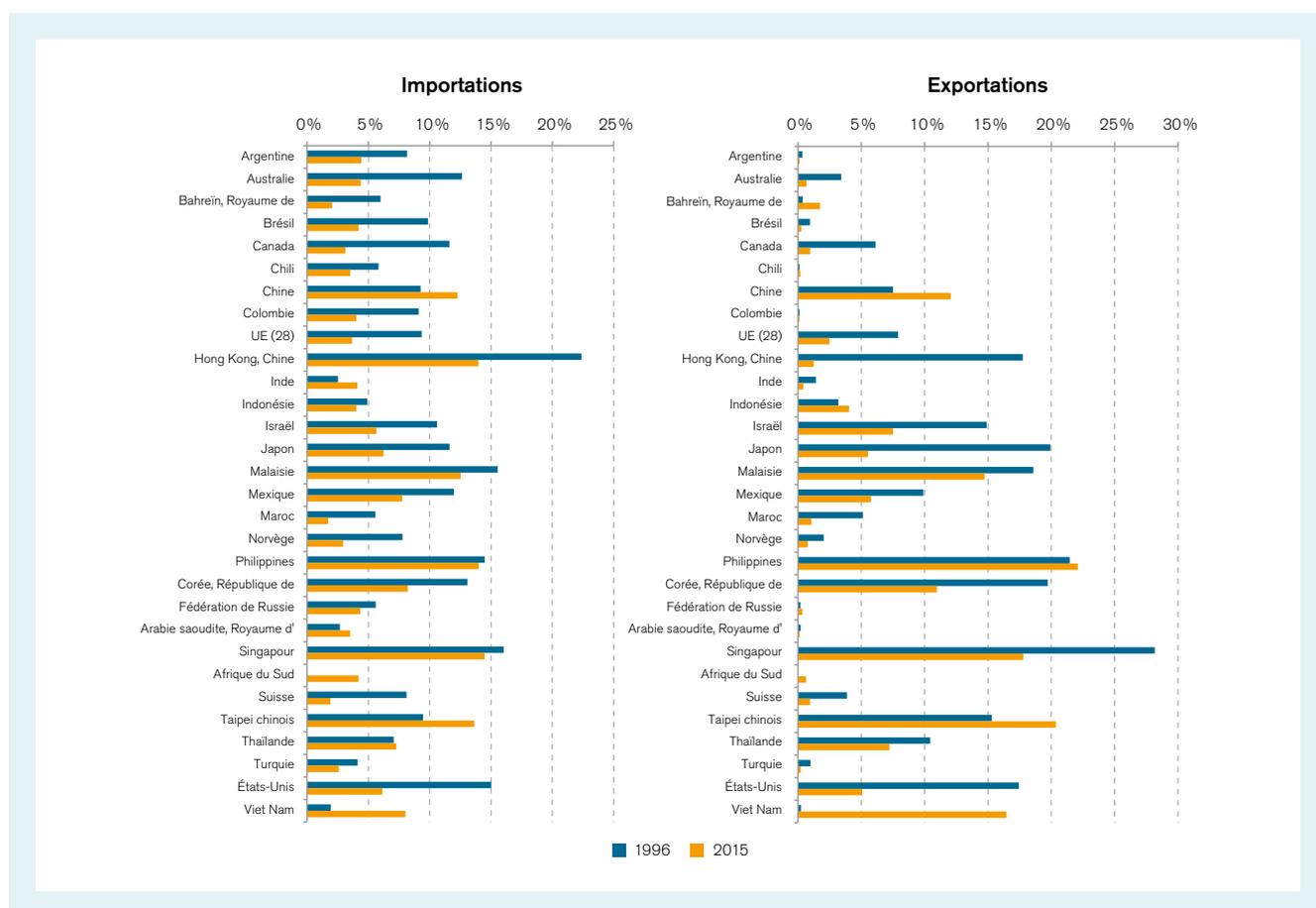
Bien que cette évolution s'explique en partie par la structure différente du SH96 et du SH2012, et en particulier par l'agrégation de certaines catégories de produits dans le SH2007, d'autres facteurs peuvent intervenir, comme l'innovation technologique, les préférences des consommateurs et l'évolution des prix. Les semi-conducteurs à oxyde métallique (technologie MOS) (sous-position 8542.13 du SH96) sont un exemple d'évolution technologique. Les changements résultant de l'innovation technologique, en particulier l'apparition de machines capables de remplir deux ou plusieurs fonctions précédemment distinctes, et les variations des préférences des consommateurs sont souvent corrélés. Par exemple,

la part des ordinateurs portables (sous-position 8471.30 du SH96) a augmenté de 5 % entre 1996 et 2015 ; ceci s'explique à la fois par le progrès technique, qui a permis la miniaturisation des composants électroniques, et par une préférence croissante pour la flexibilité des ordinateurs portables et des netbooks par rapport aux ordinateurs de bureau traditionnels. La forte progression de la demande de smartphones en est un autre exemple.

H. Part des produits visés par l'ATI dans le commerce total des principaux pays commerçants

La part des produits visés par l'ATI dans les exportations et les importations totales de marchandises varie considérablement entre les principaux acteurs du commerce international des marchandises (voir la figure 2.12). Ce sont les Philippines qui enregistrent la part la plus importante de produits visés dans leurs exportations (22 % en 2015, contre 21 % en 1996),

Figure 2.12 : Part des produits visés par l'ATI dans les importations/exportations totales des principaux pays commerçants, 1996 et 2015 (part en %)



Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

suivies par le Taipei chinois (20 %, contre 15 %) et Singapour (18 %, contre 28 %). Pour plusieurs économies, comme l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Colombie, la Fédération de Russie, l'Inde, la Norvège et la Turquie, la part des produits visés par l'ATI dans les exportations totales était négligeable (inférieure à 1 % en 2015).

Les parts les plus importantes de produits visés par l'ATI dans ses importations totales ont été enregistrées par Singapour (14 % en 2015, contre 16 % en 1996), Hong Kong, Chine⁸ (14 % contre 22 %), les Philippines (14 % en 2016 et 1996) et le Taipei chinois (14 % contre 9 %). Les parts les plus faibles ont été observées pour le Maroc, la Suisse et Bahreïn (2 % ou moins en 2015 pour les trois pays).

Pour la plupart des économies indiquées dans la figure 2.12, la part des produits visés par l'ATI dans le commerce total a diminué entre 1996 et 2015. Comme on l'a vu plus haut, cela peut s'expliquer par le fait que ces produits sont devenus moins chers pendant cette période, tandis que la valeur de certains produits ne relevant pas de l'ATI a augmenté, ce qui s'est répercuté sur la part du commerce des produits visés dans le commerce total. Il y a des exceptions comme le Viet Nam et la Chine, où la part des produits visés par l'ATI dans le commerce total a augmenté entre 1996 et 2015 (+16 points de pourcentage dans les exportations du Viet Nam et +5 points de pourcentage dans celles de la Chine) et ce malgré les circonstances susmentionnées. Les économies qui ont subi les plus fortes baisses sont Hong Kong, Chine et le Japon, dont les parts ont diminué de 17 et 14 points de pourcentage, respectivement.

I. Le commerce des biens intermédiaires comme composante essentielle des chaînes de valeur mondiales

Hormis le stade de la chaîne de production où le produit final rencontre la demande finale, le commerce qui a lieu à l'intérieur des CVM consiste essentiellement en l'échange de biens intermédiaires. Il en est de même dans les chaînes d'approvisionnement des TIC dans lesquelles de nombreuses étapes de la production consistent en la fabrication de composants électroniques sophistiqués.

Les biens intermédiaires sont définis comme les biens produits pour être incorporés à un stade ultérieur de la production d'un produit final, qui est alors classé comme bien de consommation ou bien d'équipement.

Les transistors et les circuits électroniques utilisés dans les smartphones sont des exemples de biens intermédiaires. La distinction entre les biens intermédiaires et les produits finals n'est pas toujours claire, car certains produits peuvent être utilisés par les ménages comme produits finals mais peuvent aussi être achetés par des industries pour la consommation intermédiaire. D'après la Classification par grandes catégories économiques (CGCE) de l'ONU, les biens intermédiaires visés dans le présent chapitre englobent toutes les parties et accessoires (codes 42 et 53 de la CGCE), ainsi que les biens intermédiaires primaires et transformés (codes 111, 121, 21 et 22 de la CGCE). Les combustibles et lubrifiants en sont exclus.

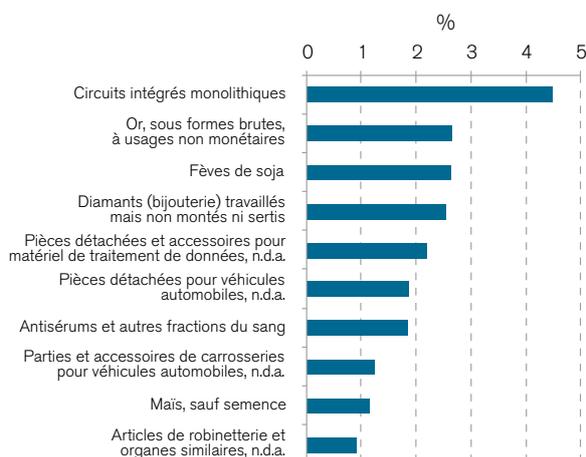
Si l'on considère les grands fabricants mondiaux comme l'Union européenne (commerce extra-UE seulement), la Chine, le Japon et les États-Unis, les composants électroniques les plus échangés sont les circuits intégrés monolithiques (puces ou microprocesseurs). Comme le montre la figure 2.13, ces derniers sont les principaux biens intermédiaires exportés et importés par la Chine, le Japon et les États-Unis. Les circuits intégrés sont particulièrement importants pour la Chine, où ils ont représenté 22,5 % des importations totales d'intrants industriels en 2015 (contre 17,7 % en 2010), ce qui confirme le rôle de premier plan de la Chine dans l'assemblage de biens de consommation électroniques. Au Japon, la part des circuits intégrés dans les exportations et les importations totales de biens intermédiaires, était à peu près la même, soit 6,7 % environ en 2015, comme le montre la figure 2.13. Cela peut refléter le rôle prééminent du Japon dans les CVM des TIC asiatiques, dans lesquelles le Japon importe des circuits électroniques à faible ou moyenne technologie et exporte des pièces et des composants à forte valeur ajoutée destinés à la production finale et en particulier à l'assemblage dans d'autres économies d'Asie du Sud-Est. Les États-Unis sont exportateurs nets de circuits intégrés monolithiques qui sont destinés principalement au Mexique et à l'Asie du Sud-Est.

Plusieurs catégories de la CGCE concernent les parties et accessoires automobiles, comme les « parties de véhicules automobiles, n.d.a. », les « transmissions pour véhicules automobiles » ou les « parties et accessoires de carrosseries pour véhicules automobiles ». Ces produits semblent être les principaux biens intermédiaires échangés par les économies considérées. C'est le cas, par exemple, du Japon et des États-Unis, dont les constructeurs automobiles externalisent une grande partie de leur production dans des économies en développement. Dans le cas de l'Union européenne,

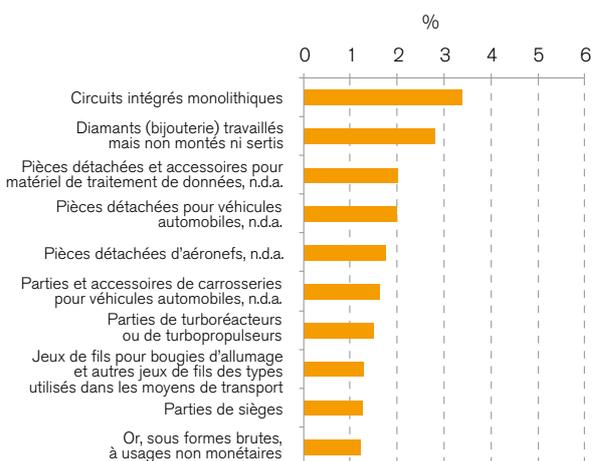
Figure 2.13: Commerce des biens intermédiaires pour certains participants à l'ATI – 10 premiers produits intermédiaires, part (%) des exportations et des importations totales de biens intermédiaires, 2015

États-Unis

Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les exportations totales de biens intermédiaires, 2015

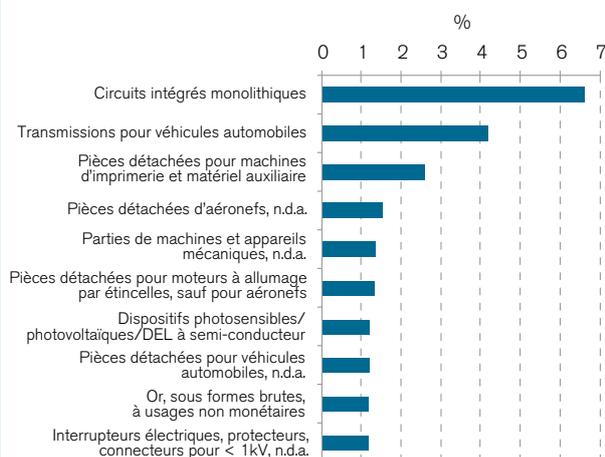


Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les importations totales de biens intermédiaires, 2015

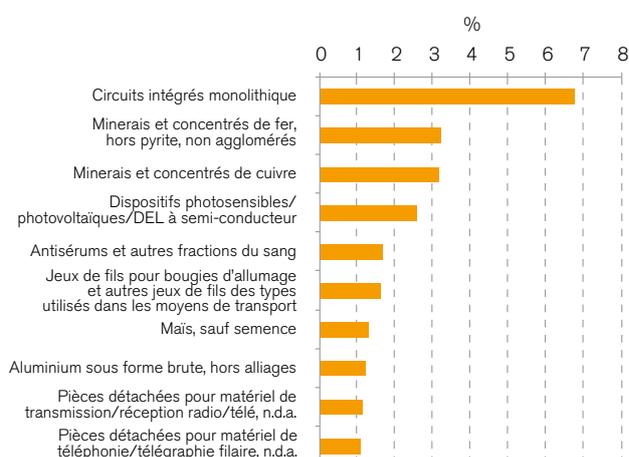


Japon

Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les exportations totales de biens intermédiaires, 2015



Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les importations totales de biens intermédiaires, 2015

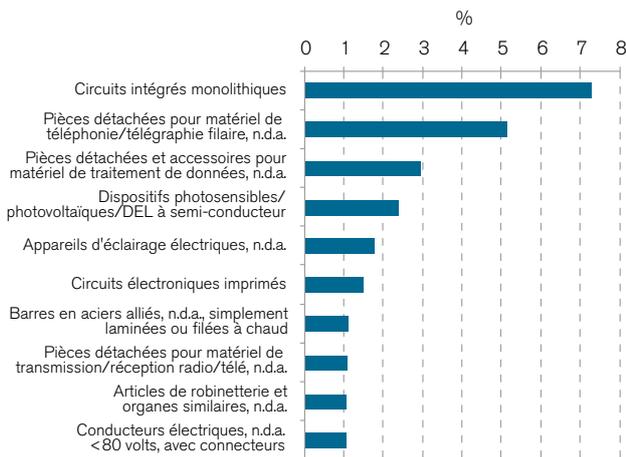


les intrants pour véhicules automobiles ne figurent pas autant parmi les principaux biens intermédiaires échangés. Comme seul le commerce extra-UE est pris en considération, cela peut signifier que les CVM du secteur automobile en Europe opèrent principalement dans les économies membres de l'UE. À cet égard, des relations

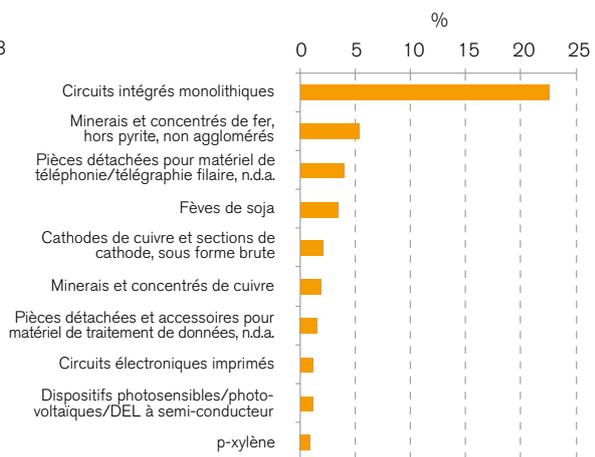
industrielles fortes ont été établies dans le secteur automobile entre l'Allemagne et certains pays d'Europe orientale comme la République tchèque et la Pologne, en particulier depuis leur adhésion à l'Union européenne en 2004. Plusieurs catégories de la CGCE relatives à l'industrie aéronautique (« pièces détachées pour l'aviation,

Chine

Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les exportations totales de biens intermédiaires, 2015

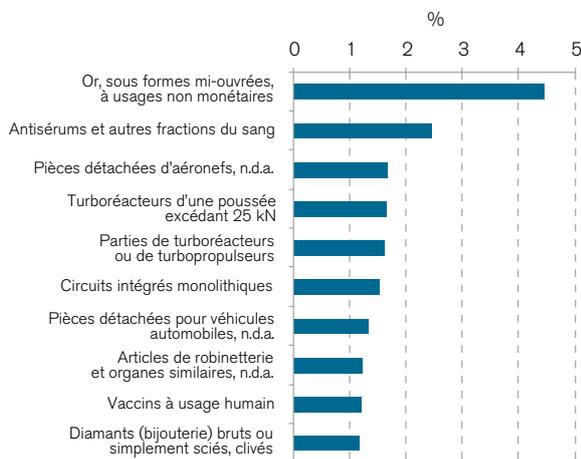


Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les importations totales de biens intermédiaires, 2015

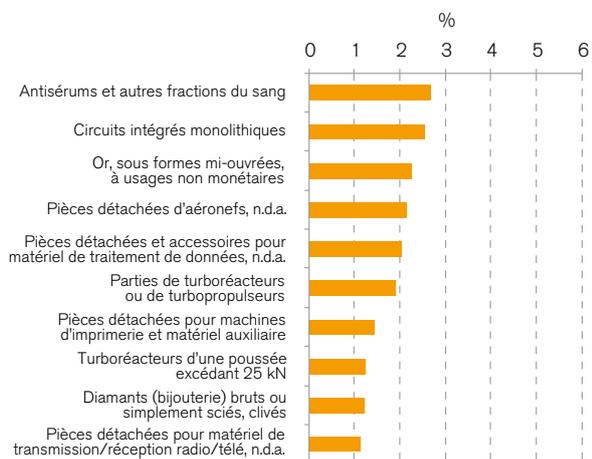


Commerce extra-UE (28)

Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les exportations totales de biens intermédiaires, 2015



Dix principaux biens intermédiaires, part (%) dans les importations totales de biens intermédiaires, 2015



Source : Base de données Comtrade de l'ONU.

n.d.a.» ou parties de «turboréacteurs») figurent parmi les dix premiers biens intermédiaires échangés par l'Union européenne avec des partenaires hors UE, ce qui montre que l'industrie aéronautique européenne a externalisé une partie de sa production en dehors de l'UE. Les mêmes catégories apparaissent à la fois du côté des exportations

et du côté des importations, ce qui indique de possibles échanges et aller-retour de parties d'aéronefs entre l'Union européenne et ses partenaires extérieurs.

Les données sur le commerce des biens intermédiaires donnent donc des indications sur les activités qui ont lieu

à l'intérieur des chaînes de production internationales. Toutefois, en enregistrant les transactions internationales chaque fois qu'une marchandise franchit une frontière, les statistiques commerciales brutes comptabilisent la valeur des biens intermédiaires échangés dans le cadre des CVM aussi souvent qu'ils franchissent les frontières. En outre, les statistiques traditionnelles des importations enregistrent normalement comme « pays d'origine » le dernier pays dans la chaîne de production où une transformation substantielle a eu lieu ou celui où la marchandise change de code tarifaire. Cela ne rend pas compte de la fragmentation géographique du processus de fabrication et la valeur transactionnelle assignée au dernier pays ne peut pas être utilisée comme une indication de la valeur ajoutée dans ce pays.

Le degré de surestimation dû au comptage multiple est indiqué par la figure 2.13, où les mêmes pièces et composants électroniques sont exportés et importés par toutes les économies considérées. La mesure du commerce en valeur ajoutée (TiVA) évite le problème du comptage multiple observé dans les statistiques brutes. Elle permet d'identifier et de distinguer les origines géographiques de la valeur ajoutée et il n'y a pas de double comptage des valeurs. Cette approche est illustrée dans la section ci-après.

J. Observations sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA) et les CVM dans les secteurs visés par l'ATI

Le commerce en valeur ajoutée est une approche statistique qui permet de scinder les flux commerciaux bruts traditionnels en composantes de valeur ajoutée, principalement en fonction de l'origine nationale ou étrangère.

La teneur des exportations en valeur ajoutée nationale correspond au niveau d'intrants nationaux utilisés pour la production de biens et de services exportés et indique la contribution effective du commerce à une économie. La teneur des exportations en éléments étrangers, aussi appelée spécialisation verticale, correspond à la valeur ajoutée des intrants importés de partenaires des CVM afin de produire les biens et les services exportés.

Les données sur le commerce en valeur ajoutée et les indicateurs relatifs aux CVM utilisés dans cette section proviennent de la Base de données OCDE-OMC sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA). Cette base de données est progressivement améliorée en termes

de couverture des pays. Actuellement, des données sont disponibles pour une série d'années de référence jusqu'à 2011 et pour 34 branches d'activité basées sur la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI) (Révision 3). Selon la CITI, la branche qui correspond le plus aux produits couverts par l'ATI est celle des « ordinateurs, articles électroniques et optiques » (CITI Rev. 3 codes 30, 32 et 333). Concernant les services, la branche « activités informatiques et activités rattachées » (CITI Rev. 3 code 72) peut aussi être considérée pour examiner le rôle des services en rapport avec l'ATI.

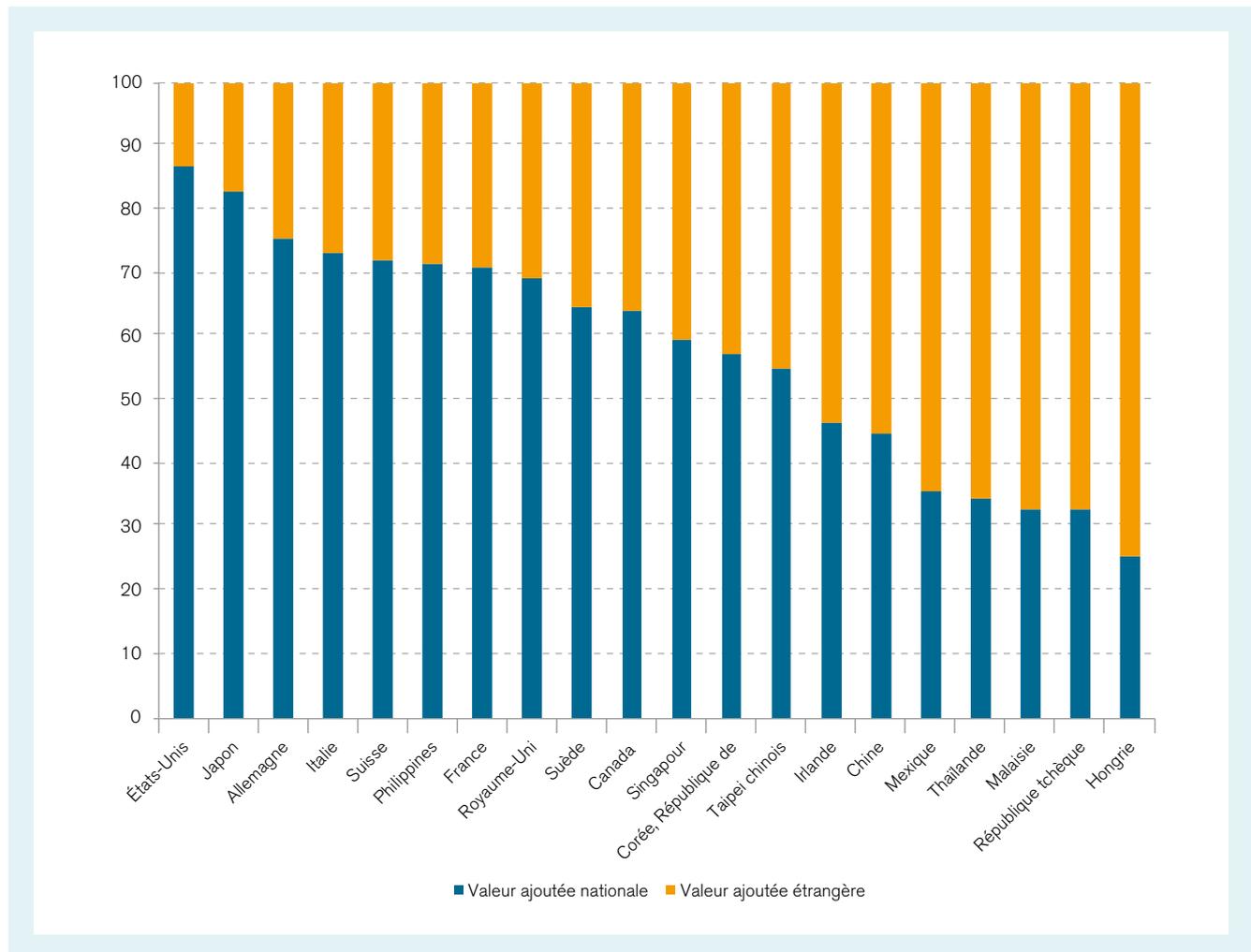
La figure 2.14 indique la teneur en valeur ajoutée nationale et étrangère des exportations d'« ordinateurs, articles électroniques et optiques » en 2011.

Dans la plupart des économies développées, les exportations de produits visés par l'ATI ont une forte teneur en valeur ajoutée nationale, de plus de 60 %. Une seule économie en développement, les Philippines, présente le même profil. Elle a réussi à attirer des investissements étrangers directs dans l'industrie électronique tournée vers l'exportation, en particulier dans le domaine de l'assemblage de semi-conducteurs et des circuits intégrés.

Une grande partie de la valeur ajoutée nationale reflète non seulement la capacité de produire des intrants manufacturés mais aussi celle de fournir des services incorporés dans le processus industriel. Ces services fournis aux industries manufacturières jouent un rôle croissant, en particulier pour la fabrication de produits sophistiqués. Par exemple, les exportations d'« ordinateurs, articles électroniques et optiques » de la France et du Japon contenaient en 2011 une forte proportion de valeur ajoutée nationale au titre des services, qui était de 55 % et 29 %, respectivement.

À la différence de la France et du Japon, la Hongrie et la République tchèque incorporent principalement des intrants à valeur ajoutée étrangers dans leurs exportations de produits visés par l'ATI, avec un taux de spécialisation verticale de 74,1 % et 67,1 %, respectivement. Depuis leur adhésion à l'Union européenne en 2004, ces deux économies ont développé des relations industrielles avec les chaînes d'approvisionnement européennes, notamment dans le secteur des produits de l'ATI, car elles importent des composants de matériel informatique pour l'assemblage et l'exportation d'ordinateurs. Les économies de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), comme la Malaisie et la Thaïlande, jouent un rôle analogue dans l'industrie électronique en se spécialisant dans des activités à

■ **Figure 2.14: Teneur en valeur ajoutée nationale et étrangère des exportations d'ordinateurs, articles électroniques et optiques, principaux exportateurs, 2011 (% des exportations totales)**



Source : Base de données OCDE-OMC sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA).

forte intensité de main-d'œuvre nécessitant beaucoup d'importations de composants électroniques.

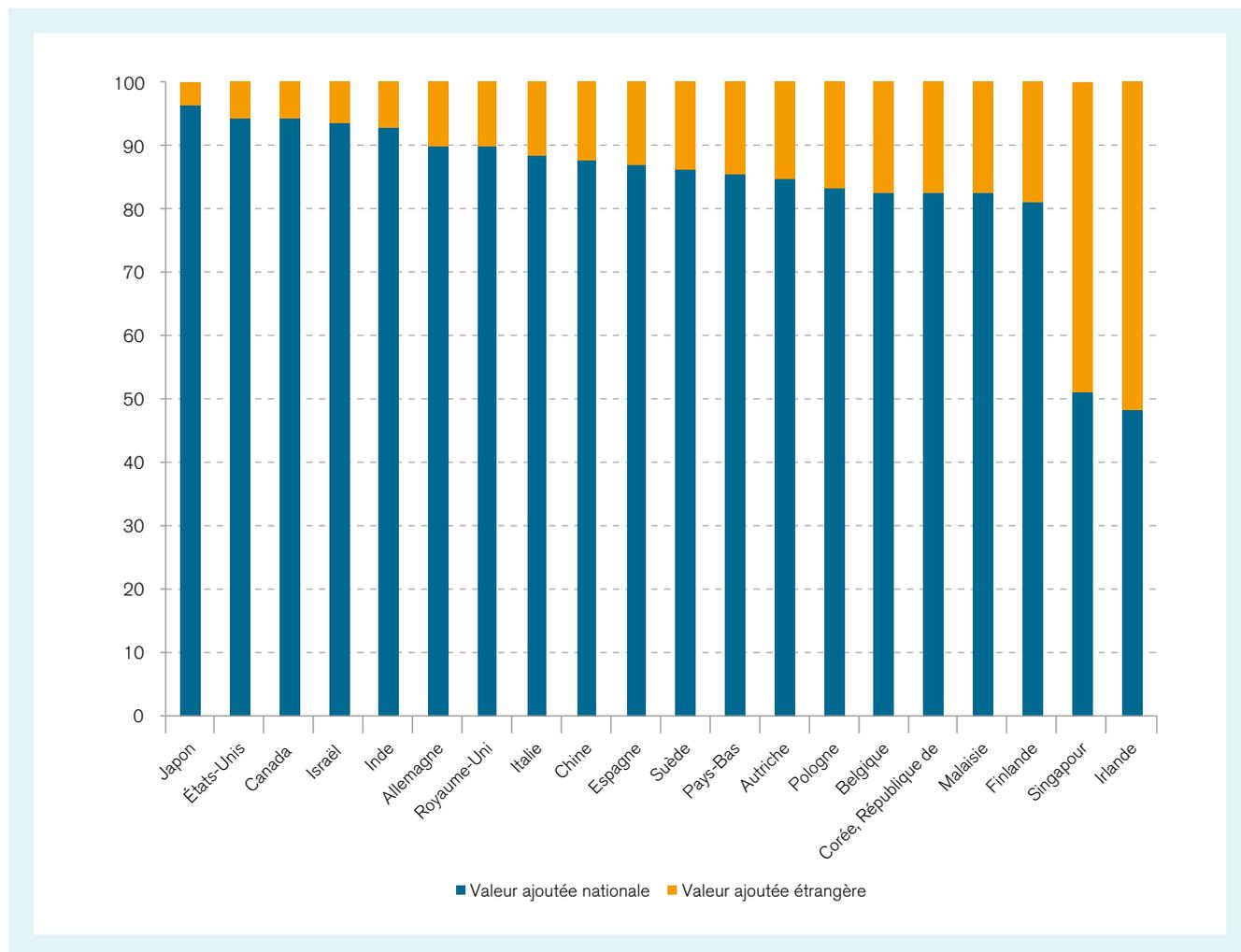
En outre, les économies très impliquées dans le trafic de perfectionnement, comme la Chine et le Mexique, affichent des taux élevés de spécialisation verticale dans les secteurs visés par l'ATI, de 55 % et 64,1 %, respectivement en 2011, ce qui montre que les exportations des zones industrielles dépendent presque entièrement de l'importation d'intrants.

Pour la plupart des économies représentées dans la figure 2.15, les exportations de services informatiques et de services connexes contiennent principalement de la valeur ajoutée nationale, qui représente souvent plus de 80 % de la teneur totale en valeur ajoutée. L'Irlande et Singapour se distinguent car leurs exportations de services informatiques avaient une teneur en valeur

ajoutée étrangère d'environ 50 % en 2011. En général, les intrants importés incorporés dans les exportations de services sont liés en grande partie à d'autres services « intermédiaires » loués à des entreprises étrangères, ce qui illustre le développement de réseaux de services. Par exemple, les services représentaient respectivement 86 % et 73 % de la valeur ajoutée étrangère contenue dans les exportations de services informatiques de l'Irlande et de Singapour en 2011.

La mesure de la participation aux CVM s'appuie sur l'approche du commerce en valeur ajoutée et comprend deux éléments reflétant les relations en amont et en aval dans les chaînes de production. Pour l'essentiel, les économies participent aux chaînes de valeur mondiales en important des intrants étrangers pour produire les biens et les services qu'elles exportent (participation aux CVM en amont ou spécialisation verticale, comme indiqué

■ **Figure 2.15: Teneur en valeur ajoutée nationale et étrangère des exportations de services informatiques et de services connexes, principaux exportateurs, 2011** (% des exportations totales)



Source: Base de données OCDE OMC sur le commerce en valeur ajoutée (TIVA).

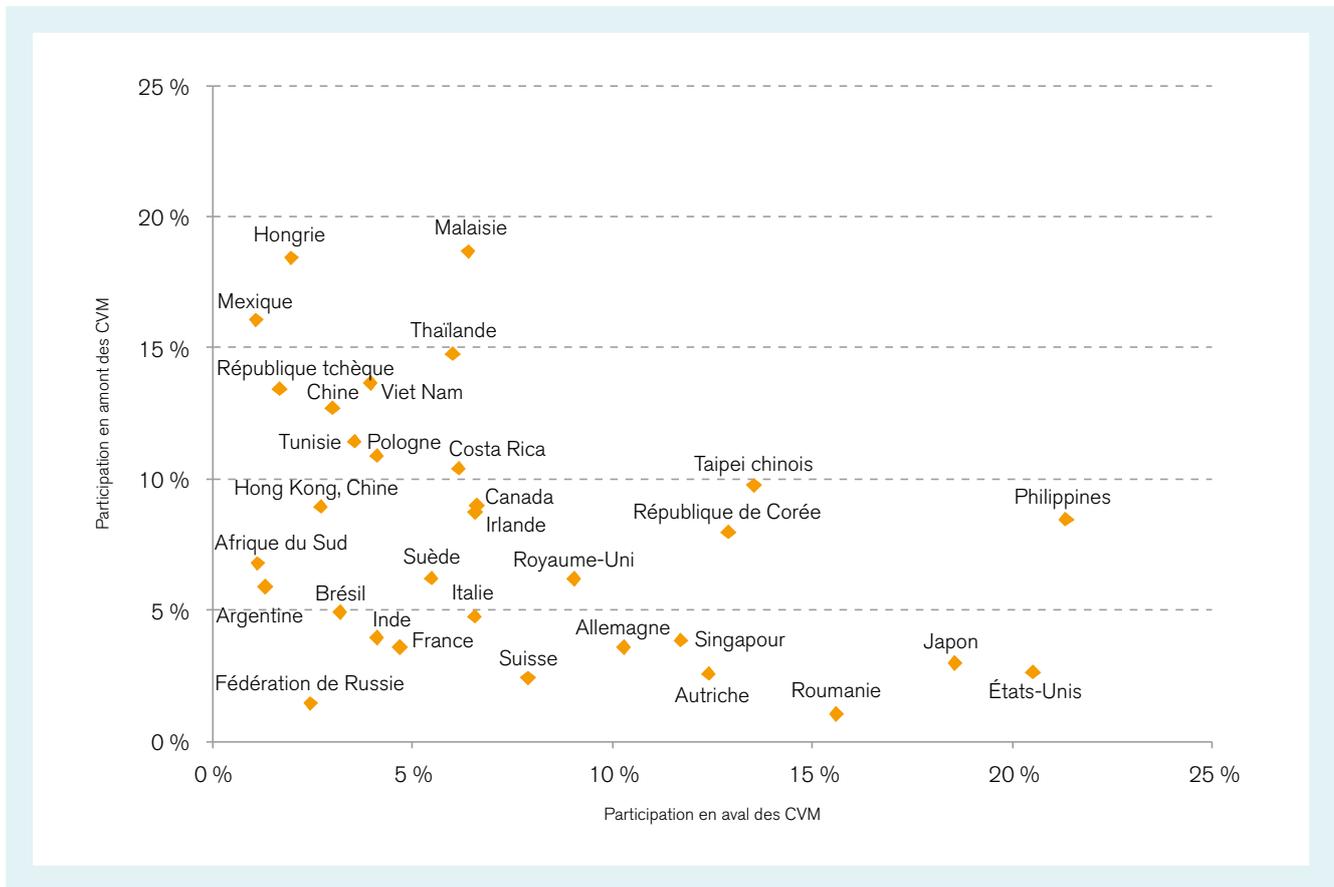
plus haut) et aussi en exportant des intrants fabriqués localement vers des partenaires chargés d'étapes de production en aval (participation aux CVM en aval).

La figure 2.16 illustre les relations en aval et en amont d'une série d'économies exportatrices dans les CVM d'« ordinateurs, articles électroniques et optiques ». Les grandes économies comme le Japon et les États-Unis semblent être d'importants fournisseurs de composants électroniques en amont. Ils ont la capacité industrielle de produire localement les intrants nécessaires à leur production, ce qui réduit leur dépendance vis-à-vis des importations de composants à valeur ajoutée, comme le montre leur faible taux de participation aux CVM en amont, qui était d'environ 3% en 2011. Les Philippines sont un acteur majeur, 30% de leur commerce dans ce secteur provenant des CVM ou leur étant destiné,

ce qui est la part la plus importante observée dans l'échantillon d'économies. Les Philippines sont à la fois un partenaire en amont et en aval dans les chaînes d'approvisionnement asiatiques visées par l'ATI, avec une forte spécialisation dans la production et l'exportation de composants électroniques. De fait, 21% des exportations de marchandises des Philippines dans la catégorie « ordinateurs, articles électroniques et optiques » sont dispersées le long des chaînes de production du secteur.

Les économies qui ont le plus haut degré de spécialisation verticale ont une faible participation aux CVM en aval, ce qui confirme l'accent qu'elles mettent sur les activités réalisées au bout de la chaîne de production des produits visés par l'ATI (par exemple l'assemblage). C'est le cas pour certaines économies d'Europe orientale (République tchèque, Hongrie) ou

Figure 2.16: Participation en aval et en amont aux CVM fabriquant des produits de la catégorie des «ordinateurs, articles électroniques et optiques» en 2011, certaines économies (% des exportations totales du secteur de référence)



Source : Base de données OCDE OMC sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA).

d'Asie de l'Est (Malaisie, Thaïlande) ainsi que pour les économies où le trafic de perfectionnement est prédominant, comme la Chine et le Mexique. D'autres économies d'Europe centrale et orientale, comme l'Autriche et la Roumanie, se situent à l'autre extrême dans la figure 2.16. Elles sont caractérisées par une plus forte intégration de la production en aval et sont des fournisseurs d'intrants technologiques spécialisés dans les chaînes d'approvisionnement européennes.

D'autres économies en développement, comme le Viet Nam ou le Costa Rica, sont bien intégrées dans les CVM, important des intrants étrangers et, dans une moindre

mesure, opérant en tant que fournisseurs en amont. Leur développement dans les CVM tient en grande partie à la présence de sociétés technologiques mondiales résultant de politiques d'incitation visant à attirer les investissements étrangers directs. La République de Corée et le Taipei chinois occupent des positions centrales dans les chaînes d'approvisionnement asiatiques et participent activement aux CVM en rapport avec l'ATI. Leur participation totale aux CVM (en aval et en amont) dans ce secteur est respectivement de 21 % et 23 %. Leur taux de participation en aval est plus élevé, ce qui peut être dû au fait qu'ils produisent et exportent des composants électroniques à forte valeur ajoutée.

Annexe 2.1

■ **Tableau 2.1 de l'annexe: Les 30 principaux importateurs de produits visés par l'ATI en 2015**

| Rang | Principaux importateurs | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | | Variation annuelle moyenne (%) |
|---------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| | | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 | 1996-2015 |
| Participants à l'ATI | | | | | | |
| 1 | Chine | 12,9 | 412,8 | 2,3 | 22,5 | 20 |
| 2 | Union européenne (28) | 194,0 | 375,2 | 35,3 | 20,5 | 4 |
| | Importations hors UE-28 | 103,9 | 229,9 | 18,9 | 12,6 | 4 |
| | Importations intra UE-28 | 90,2 | 145,3 | 16,4 | 7,9 | 3 |
| 3 | États-Unis | 122,9 | 283,5 | 22,3 | 15,5 | 4 |
| 4 | Singapour | 25,4 | 86,0 | 4,6 | 4,7 | 7 |
| 5 | Japon | 40,6 | 78,0 | 7,4 | 4,3 | 3 |
| 6 | Corée, République de | 19,7 | 71,7 | 3,6 | 3,9 | 7 |
| 7 | Taipei chinois | 14,3 | 62,3 | 2,6 | 3,4 | 8 |
| 9 | Malaisie | 14,2 | 44,1 | 2,6 | 2,4 | 6 |
| 10 | Inde | 1,0 | 32,0 | 0,2 | 1,7 | 20 |
| 11 | Viet Nam | 0,3 | 30,3 | 0,1 | 1,7 | 28 |
| 12 | Thaïlande | 6,6 | 29,4 | 1,2 | 1,6 | 8 |
| 13 | Canada | 19,8 | 26,3 | 3,6 | 1,4 | 1 |
| 14 | Émirats arabes unis* | 0,8 | 19,9 | 0,1 | 1,1 | 18 |
| 15 | Philippines | 7,7 | 19,6 | 1,4 | 1,1 | 5 |
| 16 | Australie | 7,8 | 17,5 | 1,4 | 1,0 | 4 |
| 17 | Hong Kong, Chine | 10,7 | 17,3 | 1,9 | 0,9 | 3 |
| 18 | Fédération de Russie | 2,3 | 15,9 | 0,4 | 0,9 | 11 |
| 20 | Arabie saoudite, Royaume d' | 0,7 | 11,5 | 0,1 | 0,6 | 16 |
| 21 | Turquie | 1,8 | 10,8 | 0,3 | 0,6 | 10 |
| 22 | Indonésie | 2,1 | 10,7 | 0,4 | 0,6 | 9 |
| 23 | Suisse | 6,4 | 9,7 | 1,2 | 0,5 | 2 |
| 24 | Israël | 3,2 | 7,0 | 0,6 | 0,4 | 4 |
| 27 | Norvège | 2,7 | 4,5 | 0,5 | 0,2 | 3 |
| 29 | Colombie | 1,2 | 4,4 | 0,2 | 0,2 | 7 |
| 30 | Égypte | 0,5 | 3,3 | 0,1 | 0,2 | 10 |
| Non participants à l'ATI | | | | | | |
| 8 | Mexique | 10,7 | 61,4 | 1,9 | 3,4 | 10 |
| 19 | Brésil | 4,4 | 14,4 | 0,8 | 0,8 | 6 |
| 25 | Afrique du Sud | ... | 6,7 | ... | 0,4 | - |
| 26 | Argentine | 2 | 5,3 | 0,4 | 0,3 | 5 |
| 28 | Chili | 0,8 | 4,4 | 0,1 | 0,2 | 9 |
| Monde** | | 550,0 | 1831,1 | 100,0 | 100,0 | 7 |

Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Notes : Les chiffres ne comprennent pas les produits visés par l'ATI qui sont regroupés avec d'autres produits non visés par l'ATI dans les classifications tarifaires et commerciales, à l'exception des codes ex 8529.90 et 8456.10 du SH96, qui sont entièrement inclus.

* Y compris d'importantes réexportations.

** Les totaux mondiaux comprennent les échanges intra UE mais excluent les réexportations de Hong Kong, Chine. Les données manquantes sont estimées à partir de données miroir.

Tableau 2.2 de l'annexe : Les 30 principaux exportateurs de produits visés par l'ATI en 2015

| Rang | Principaux exportateurs | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | | Variation annuelle moyenne (%) |
|---------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| | | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 | 1996-2015 |
| Participants à l'ATI | | | | | | |
| 1 | Chine | 11,3 | 550,5 | 2,1 | 33,3 | 23 |
| 2 | Union européenne (28) | 170,0 | 260,7 | 31,0 | 15,8 | 2 |
| | Exportations hors UE-28 | 60,8 | 90,7 | 11,1 | 5,5 | 2 |
| | Exportations intra UE-28 | 109,3 | 170,0 | 19,9 | 10,3 | 2 |
| 3 | États-Unis | 108,6 | 152,8 | 19,8 | 9,2 | 2 |
| 4 | Singapour | 38,1 | 123,3 | 6,9 | 7,5 | 6 |
| 5 | Corée, République de | 25,6 | 115,4 | 4,7 | 7,0 | 8 |
| 6 | Taipei chinois | 33,4 | 114,0 | 6,1 | 6,9 | 7 |
| 7 | Japon | 81,9 | 69,1 | 14,9 | 4,2 | -1 |
| 8 | Viet Nam | 0,0 | 60,6 | 0,0 | 3,7 | 50 |
| 9 | Malaisie | 21,7 | 59,0 | 4,0 | 3,6 | 5 |
| 11 | Thaïlande | 8,9 | 30,5 | 1,6 | 1,8 | 7 |
| 12 | Philippines | 8,6 | 25,9 | 1,6 | 1,6 | 6 |
| 13 | Israël | 3,1 | 9,6 | 0,6 | 0,6 | 6 |
| 14 | Canada | 12,4 | 7,9 | 2,3 | 0,5 | -2 |
| 15 | Suisse | 3,1 | 5,6 | 0,6 | 0,3 | 3 |
| 16 | Indonésie | 1,6 | 4,8 | 0,3 | 0,3 | 6 |
| 17 | Australie | 2,1 | 2,5 | 0,4 | 0,2 | 1 |
| 18 | Fédération de Russie | 0,1 | 2,3 | 0,0 | 0,1 | 17 |
| 19 | Inde | 0,5 | 2,2 | 0,1 | 0,1 | 9 |
| 20 | Émirats arabes unis* | 0,1 | 1,9 | 0,0 | 0,1 | 19 |
| 21 | Norvège | 1,0 | 1,6 | 0,2 | 0,1 | 3 |
| 24 | Turquie | 0,2 | 0,6 | 0,0 | 0,0 | 6 |
| 25 | Bahreïn, Royaume de | 0,0 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 27 |
| 26 | Maroc | 0,4 | 0,5 | 0,1 | 0,0 | 1 |
| 28 | Nouvelle-Zélande | 0,2 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 4 |
| 29 | Hong Kong, Chine | 4,9 | 0,3 | 0,9 | 0,0 | -13 |
| 30 | Arabie saoudite, Royaume d' | 0,1 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 6 |
| Non participants à l'ATI | | | | | | |
| 10 | Mexique | 9,5 | 43,9 | 1,7 | 2,7 | 8 |
| 22 | Brésil | 0,4 | 1,0 | 0,1 | 0,1 | 5 |
| 23 | Afrique du Sud | ... | 0,9 | ... | 0,1 | - |
| 27 | Tunisie | 0,0 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 14 |
| Monde** | | 548,5 | 1652,8 | 100,0 | 100,0 | 6 |

Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Notes : Les chiffres ne comprennent pas les produits visés par l'ATI qui sont regroupés avec d'autres produits non visés par l'ATI dans les classifications tarifaires et commerciales, à l'exception des codes ex 8529.90 et 8456.10 du SH96 qui sont entièrement inclus.

* Y compris d'importantes réexportations.

** Les totaux mondiaux comprennent les échanges intra UE mais pas les réexportations de Hong Kong, Chine. Les données manquantes sont estimées à partir de données miroir.

Tableau 2.3 de l'annexe: Les 10 premiers exportateurs et importateurs de produits visés par l'ATI, classés en fonction de la valeur en 2015 (milliards de \$ et part en %)

| EXPORTATIONS | | | | | IMPORTATIONS | | | | |
|---|----------------------------|-------|----------|------|-----------------------------|----------------------------|-------|----------|------|
| Économie | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | | Économie | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | |
| | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 | | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 |
| ATI 1 Ordinateurs et machines à calculer | | | | | | | | | |
| Chine | 3,9 | 153,4 | 3 | 46 | UE-28 | 64,6 | 111,4 | 43 | 32 |
| UE-28 | 49,1 | 68,5 | 32 | 21 | Échanges hors UE-28 | 33,2 | 68,2 | 22 | 19 |
| Échanges hors UE-28 | 9,3 | 16,8 | 6 | 5 | Échanges intra UE-28 | 31,3 | 43,2 | 21 | 12 |
| Échanges intra UE-28 | 39,9 | 51,7 | 26 | 16 | États-Unis | 40,2 | 91,6 | 27 | 26 |
| États-Unis | 25,3 | 27,7 | 17 | 8 | Chine | 1,0 | 28,2 | 1 | 8 |
| Mexique | 2,7 | 19,2 | 2 | 6 | Japon | 12,5 | 16,3 | 8 | 5 |
| Thaïlande | 4,4 | 13,5 | 3 | 4 | Mexique | 1,3 | 10,4 | 1 | 3 |
| Singapour | 20,8 | 11,0 | 14 | 3 | Canada | 6,0 | 9,1 | 4 | 3 |
| Malaisie | 6,1 | 8,3 | 4 | 2 | Australie | 2,8 | 7,2 | 2 | 2 |
| Viet Nam | 0,0 | 6,9 | 0 | 2 | Singapour | 3,6 | 7,1 | 2 | 2 |
| Corée, République de | 4,7 | 5,5 | 3 | 2 | Corée, République de | 2,5 | 6,4 | 2 | 2 |
| Philippines | 1,9 | 4,7 | 1 | 1 | Inde | 0,2 | 6,2 | 0 | 2 |
| ATI 2 Matériel de télécommunication | | | | | | | | | |
| Chine | 1,8 | 163,7 | 4 | 48 | UE-28 | 17,6 | 111,0 | 37 | 29 |
| UE-28 | 24,3 | 62,2 | 52 | 18 | Échanges hors UE-28 | 8,8 | 69,5 | 19 | 18 |
| Échanges hors UE-28 | 12,3 | 18,0 | 26 | 5 | Échanges intra UE-28 | 8,8 | 41,5 | 19 | 11 |
| Échanges intra UE-28 | 12,0 | 44,2 | 25 | 13 | États-Unis | 7,1 | 99,2 | 15 | 26 |
| États-Unis | 7,9 | 32,2 | 17 | 9 | Japon | 2,9 | 20,0 | 6 | 5 |
| Viet Nam | 0,0 | 28,6 | 0 | 8 | Mexique | 0,8 | 11,7 | 2 | 3 |
| Corée, République de | 1,2 | 12,3 | 3 | 4 | Émirats arabes unis | 0,3 | 11,4 | 1 | 3 |
| Mexique | 0,9 | 10,7 | 2 | 3 | Inde | 0,1 | 10,8 | 0 | 3 |
| Singapour | 0,6 | 9,5 | 1 | 3 | Canada | 1,6 | 9,5 | 3 | 2 |
| Taipei chinois | 1,1 | 4,8 | 2 | 1 | Chine | 1,5 | 9,0 | 3 | 2 |
| Malaisie | 1,4 | 3,6 | 3 | 1 | Singapour | 0,9 | 7,7 | 2 | 2 |
| Canada | 1,5 | 2,2 | 3 | 1 | Arabie saoudite, Royaume de | 0,2 | 7,5 | 0 | 2 |
| ATI 3 Semi-conducteurs | | | | | | | | | |
| Chine | 1,1 | 104,3 | 1 | 20 | Chine | 3,5 | 258,5 | 2 | 42 |
| Singapour | 8,5 | 82,0 | 6 | 16 | Singapour | 12,2 | 57,2 | 8 | 9 |
| Taipei chinois | 7,8 | 77,5 | 5 | 15 | UE-28 | 37,6 | 55,3 | 24 | 9 |
| Corée, République de | 15,0 | 56,9 | 10 | 11 | Échanges hors UE-28 | 23,9 | 31,9 | 15 | 5 |
| UE-28 | 31,6 | 46,9 | 20 | 9 | Échanges intra UE-28 | 13,7 | 23,4 | 9 | 4 |
| Échanges hors UE-28 | 15,3 | 19,6 | 10 | 4 | États-Unis | 36,9 | 40,7 | 23 | 7 |
| Échanges intra UE-28 | 16,3 | 27,3 | 11 | 5 | Corée, République de | 9,8 | 36,0 | 6 | 6 |
| États-Unis | 35,4 | 41,0 | 23 | 8 | Taipei chinois | 7,6 | 34,3 | 5 | 6 |
| Malaisie | 10,3 | 33,7 | 7 | 6 | Malaisie | 10,1 | 27,4 | 6 | 4 |
| Japon | 29,6 | 31,6 | 19 | 6 | Japon | 12,8 | 24,4 | 8 | 4 |
| Philippines | 4,8 | 17,4 | 3 | 3 | Mexique | 3,7 | 18,2 | 2 | 3 |
| Viet Nam | 0,0 | 13,5 | 0 | 3 | Philippines | 4,9 | 14,3 | 3 | 2 |

| EXPORTATIONS | | | | | IMPORTATIONS | | | | |
|---|----------------------------|------|----------|------|----------------------|----------------------------|------|----------|------|
| Économie | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | | Économie | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | |
| | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 | | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 |
| ATI 4 Matériel de fabrication de semi-conducteurs | | | | | | | | | |
| Japon | 2,6 | 10,8 | 43 | 27 | Chine | 0,1 | 10,8 | 1 | 24 |
| États-Unis | 2,2 | 10,3 | 36 | 26 | Taipei chinois | 1,1 | 10,2 | 17 | 23 |
| UE-28 | 1,0 | 9,1 | 16 | 23 | Corée, République de | 1,3 | 6,5 | 19 | 15 |
| Échanges hors UE-28 | 0,7 | 7,9 | 12 | 20 | États-Unis | 1,1 | 4,3 | 17 | 10 |
| Échanges intra UE-28 | 0,3 | 1,2 | 4 | 3 | UE-28 | 1,6 | 3,7 | 24 | 8 |
| Corée, République de | 0,0 | 3,2 | 0 | 8 | Échanges hors UE-28 | 1,3 | 2,6 | 20 | 6 |
| Singapour | 0,0 | 2,8 | 0 | 7 | Échanges intra UE-28 | 0,2 | 1,1 | 4 | 3 |
| Taipei chinois | 0,0 | 1,0 | 0 | 3 | Japon | 0,8 | 3,3 | 11 | 7 |
| Chine | 0,0 | 0,9 | 0 | 2 | Hong Kong, Chine | 0,0 | 2,1 | 0 | 5 |
| Suisse | 0,2 | 0,9 | 3 | 2 | Singapour | 0,3 | 1,3 | 5 | 3 |
| Israël | 0,0 | 0,5 | 0 | 1 | Malaisie | 0,1 | 0,5 | 1 | 1 |
| Malaisie | 0,0 | 0,4 | 0 | 1 | Viet Nam | 0,0 | 0,3 | 0 | 1 |
| ATI 5 Supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel | | | | | | | | | |
| UE-28 | 8,8 | 6,2 | 46 | 24 | UE-28 | 9,3 | 8,5 | 46 | 29 |
| Échanges hors UE-28 | 2,0 | 1,5 | 10 | 6 | Échanges hors UE-28 | 3,2 | 4,4 | 16 | 15 |
| Échanges intra-UE-28 | 6,8 | 4,7 | 36 | 18 | Échanges intra UE-28 | 6,1 | 4,1 | 30 | 14 |
| Taipei chinois | 0,4 | 5,3 | 2 | 20 | États-Unis | 2,6 | 6,1 | 13 | 21 |
| Chine | 0,4 | 4,1 | 2 | 16 | Chine | 0,2 | 3,6 | 1 | 12 |
| Singapour | 0,3 | 3,8 | 2 | 14 | Thaïlande | 0,6 | 1,8 | 3 | 6 |
| Malaisie | 0,1 | 1,8 | 1 | 7 | Inde | 0,0 | 1,3 | 0 | 5 |
| États-Unis | 4,1 | 1,6 | 21 | 6 | Japon | 1,0 | 1,0 | 5 | 3 |
| Japon | 2,7 | 1,2 | 14 | 4 | Singapour | 1,6 | 0,9 | 8 | 3 |
| Corée, République de | 1,1 | 0,8 | 6 | 3 | Taipei chinois | 0,2 | 0,7 | 1 | 2 |
| Viet Nam | 0,0 | 0,2 | 0 | 1 | Mexique | 0,4 | 0,6 | 2 | 2 |
| Mexique | 0,5 | 0,2 | 2 | 1 | Canada | 0,8 | 0,4 | 4 | 1 |
| ATI 6 Instruments et appareils | | | | | | | | | |
| UE-28 | 6,8 | 19,2 | 48 | 42 | UE-28 | 7,0 | 14,4 | 46 | 30 |
| Échanges hors UE-28 | 2,6 | 10,9 | 19 | 24 | Échanges hors UE-28 | 3,2 | 8,1 | 21 | 17 |
| Échanges intra UE-28 | 4,2 | 8,3 | 30 | 18 | Échanges intra UE-28 | 3,8 | 6,4 | 25 | 13 |
| États-Unis | 3,5 | 10,2 | 25 | 22 | Chine | 0,4 | 8,2 | 2 | 17 |
| Chine | 0,3 | 3,7 | 2 | 8 | États-Unis | 2,0 | 7,7 | 13 | 16 |
| Japon | 1,1 | 2,4 | 8 | 5 | Corée, République de | 0,7 | 1,7 | 5 | 4 |
| Singapour | 0,3 | 2,4 | 2 | 5 | Canada | 0,5 | 1,5 | 3 | 3 |
| Suisse | 0,6 | 1,6 | 4 | 3 | Japon | 0,9 | 1,3 | 6 | 3 |
| Malaisie | 0,1 | 1,3 | 1 | 3 | Singapour | 0,3 | 1,1 | 2 | 2 |
| Mexique | 0,2 | 0,9 | 1 | 2 | Mexique | 0,3 | 1,0 | 2 | 2 |
| Canada | 0,2 | 0,8 | 2 | 2 | Inde | 0,1 | 1,0 | 1 | 2 |
| Corée, République de | 0,1 | 0,6 | 1 | 1 | Australie | 0,3 | 0,7 | 2 | 2 |

| EXPORTATIONS | | | | | IMPORTATIONS | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------|-------|----------|------|----------------------|----------------------------|------|----------|------|
| Économie | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | | Économie | Valeur (milliards de \$EU) | | Part (%) | |
| | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 | | 1996 | 2015 | 1996 | 2015 |
| ATI 7 Parties et accessoires | | | | | | | | | |
| Chine | 3,9 | 120,4 | 3 | 35 | Chine | 6,2 | 94,6 | 4 | 27 |
| UE-28 | 48,5 | 48,6 | 31 | 14 | UE-28 | 56,3 | 71,0 | 37 | 20 |
| Échanges hors UE-28 | 18,6 | 16,0 | 12 | 5 | Échanges hors UE-28 | 30,2 | 45,4 | 20 | 13 |
| Échanges intra-UE-28 | 29,9 | 32,6 | 19 | 10 | Échanges intra-UE-28 | 26,2 | 25,5 | 17 | 7 |
| Corée, République de | 3,5 | 36,1 | 2 | 11 | États-Unis | 33,0 | 33,9 | 22 | 10 |
| États-Unis | 30,3 | 29,9 | 19 | 9 | Mexique | 4,1 | 19,1 | 3 | 5 |
| Taipei chinois | 11,9 | 21,2 | 8 | 6 | Corée, République de | 3,7 | 15,8 | 2 | 4 |
| Japon | 26,8 | 18,3 | 17 | 5 | Viet Nam | 0,1 | 14,6 | 0 | 4 |
| Singapour | 7,5 | 11,9 | 5 | 3 | Japon | 9,8 | 11,7 | 6 | 3 |
| Viet Nam | 0,0 | 11,0 | 0 | 3 | Singapour | 6,5 | 10,7 | 4 | 3 |
| Malaisie | 3,6 | 9,9 | 2 | 3 | Taipei chinois | 3,5 | 9,1 | 2 | 3 |
| Mexique | 3,6 | 9,7 | 2 | 3 | Malaisie | 2,6 | 8,9 | 2 | 3 |

Source : Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

Notes de fin

- 1 Pour plus de renseignements sur ces participants à l'ATI, voir OMC (2012), chapitre III.
- 2 Sur les 53 participants à l'ATI, 3 seulement n'ont pas encore mis en œuvre leurs engagements, à savoir l'Afghanistan, la Colombie et le Tadjikistan. L'Afghanistan et le Tadjikistan ont accédé à l'ATI récemment et devraient en principe appliquer la dernière réduction tarifaire en 2019 et 2018, respectivement. Dans le cas de la Colombie, la réduction tarifaire devrait être achevée cette année.
- 3 La liste complète des participants à l'ATI, avec leurs dates d'accession respectives, figure page 106.
- 4 Voir le chapitre 3, section A.
- 5 L'ATI ne fait pas de distinction entre les produits visés, hormis l'Appendice A (qui comporte deux sections) et l'Appendice B. Toutefois, dans la présente publication, les produits visés par l'ATI sont classés en sept catégories : 1) ordinateurs et machines à calculer ; 2) matériel de télécommunication ; 3) semi-conducteurs ; 4) matériel de fabrication de semi-conducteurs ; 5) supports de stockage des données et logiciels de stockage sur support matériel ; 6) instruments et appareils ; et 7) parties et accessoires. La même classification des produits visés par l'ATI a été utilisée dans OMC (2012).
- 6 Ces données commerciales doivent être considérées avec prudence car elles peuvent être gonflées par un double comptage dans les cas où les produits des TI sont fabriqués dans des chaînes d'approvisionnement mondiales et où leurs composants franchissent plusieurs fois les frontières.
- 7 «n.d.a» signifie «non dénommés ailleurs».
- 8 Les données concernant Hong Kong, Chine dans ce chapitre se rapportent seulement aux exportations de produits nationaux et/ou aux importations non réexportées.